

articles du n° 88

La chapelle Saint-Lupien, une histoire patrimoniale

Jacques Daniel

La chute de Jean-Baptiste Carrier

Nicole Dhombres & Claire Déré
Présentation Michel Kervarec

Il y a 150 ans, la Commune de 1871

Yann Vince

Le retour de Léon Séché

Michel Kervarec

J'suis douanier

Philippe Michel

Les municipalités, à la croisée du local et du national

Jean-Yves Cochais

L'Ilette et l'histoire

Michel Kervarec

Premiers pas dans une cité naissante, Claire-Cité

Alain Valignat

Extrait d'une saga familiale

Jean-Claude Caillard

Carnet d'un flâneur

Alain Valignat

Société des Amis de Rezé

L'association des Amis de Rezé œuvre depuis 1982 à préserver le patrimoine de la commune, d'une part, et à faire connaître son histoire, d'autre part. Le bulletin est un outil privilégié pour cette dernière fonction. Tous ceux qui ont à dire, même sur l'histoire récente, pourrait y trouver leur place. Si vous craignez de prendre la plume mais aimeriez faire partager vos connaissances sur tel ou tel point, l'association est preneuse et saura déléguer une personne pour vous écouter, pour noter et pour rédiger un article en rapport.

Sur des sujets précis, l'association a aussi soutenu l'écriture et la publication d'ouvrages historiques concernant Rezé. Elle collabore avec Rezé-Séniors et La Résidence Saint-Paul à l'organisation d'un cycle annuel de six conférences relatives à l'Histoire, tenues entre octobre et avril à la dite Résidence Saint-Paul, 103 rue Jean Fraix à Rezé. L'entrée est libre et gratuite.

septembre 2021

L'Ami de Rezé

bulletin n° 88

L'ami de Rezé n° 88

L'ami de Rezé 88

sommaire

- Yann Vince* **3** **Éditorial**
— dossier —
- Jacques Daniel* **5** **La chapelle Saint-Lupien, une histoire patrimoniale**
— histoire —
- Nicole Dhombres
& Anne Claire Déré*
Présentation Michel Kervarec **15** **La chute de Jean-Baptiste Carrier**
- Yann Vince* **19** **Il y a 150 ans, la Commune de 1871**
- Michel Kervarec* **27** **Le retour de Léon Séché**
- Philippe Michel* **31** **J'suis douanier**
- Jean-Yves Cochais* **41** **Les municipalités, à la croisée du local et du national**
- Michel Kervarec* **47** **L'Ilette et l'Histoire**
— mémoire —
- Alain Valignat* **49** **Premiers pas dans une cité naissante, Claire-Cité**
- Jean-Claude
Caillard* **55** **Extrait d'une saga familiale**
— patrimoine —
- Alain Valignat* **57** **Carnet d'un flâneur**
— vie de l'association —
- 61** **Les mardis de l'histoire**
- 62** **Les ouvrages récents des Amis de Rezé**
- 63** **Rejoindre les Amis de Rezé**
- 64** **Bulletin d'adhésion**

Éditorial

Le site de Saint-Lupien sera à l'honneur, les 18 et 19 septembre, lors des prochaines Journées européennes du patrimoine. À cette occasion, les Amis de Rezé, en partenariat avec le Chronographe, exposeront quatre panneaux sur l'histoire patrimoniale de la chapelle. Nous devons à notre ami Jacques Daniel un article accompagnant cette manifestation.

Je devais avoir 13 ou 14 ans lorsque, intrigué par cette chapelle et par les histoires qu'on racontait sur un pseudo tunnel sous la Loire, je me livrais, comme nombre d'autres gamins de l'époque, à une expédition en quête de réponses à mes questions. L'état de ruine de l'édifice (nous étions en 1966 ou 1967), autorisait alors toutes les intrusions. Outre la paille un peu partout répandue, rappelant qu'en ce lieu une ferme y était été exploitée, une belle excavation permettait de descendre dans la crypte. Quelques sarcophages étaient là, enchevêtrés me semblait-il, et je devais en sortir avec plus de questions encore... et une réponse en tout cas, je n'avais pas vu de tunnel !

Quelques années plus tard, alors que le site faisait l'objet de fouilles archéologiques conduites par la FAL, je ressentais, chez les jeunes bénévoles, le même intérêt qui était toujours le mien. Le travail de ce groupe, en particulier sur quelques parcelles de la rue Saint-Lupien, se révéla extrêmement précieux, à la fois pour la prise de conscience des Rezéens, de la municipalité Plancher et bientôt de l'Etat. Ce sont les services de l'État qui devaient, au début des années 80, diligenter des fouilles professionnelles, révélant aux yeux de tous, le potentiel archéologique. A cette époque, jeune archiviste de la ville, je fus chargé par l'adjoint à la culture d'alors, Gilles Retière, de mettre en place un groupe de recherche sur l'histoire locale. Nous étions en 1979, et, parallèlement à l'action municipale de l'équipe de Jacques Floch pour sauvegarder le site et la chapelle (1981), le devenir de Saint-Lupien préoccupait les membres du groupe de recherche. Peu après l'acquisition du site par la ville, histoire et patrimoine devenant un vrai centre d'intérêt, le même groupe constituait une association, les Amis de Rezé (1982).

Les Amis de Rezé donnèrent une nouvelle impulsion à celle, conduite jusqu'alors par les bénévoles, en s'attelant à la définition d'un projet de musée qui pourrait voir le jour dans le prieuré jouxtant la chapelle. De leur côté, les fouilles archéologiques professionnelles permettaient de valoriser ce patrimoine. La conjugaison de ces mouvements développait alors une prise de conscience qui se révéla le véritable moteur des réflexions menées pour préserver le site et conduire un projet muséal. C'est le fruit de ces réflexions qui, après quelques vicissitudes, conduisit au projet d'un équipement complémentaire à la chapelle, dans les années 2000, l'actuel Chronographe. Si le projet séduisit Gilles Retière, devenu maire, il était alors conçu comme un projet rezéen de centre d'interprétation du patrimoine, visant à la fois la compréhension archéologique, mais aussi historique, de l'évolution de la ville. Plus tard, le Chronographe devint un équipement d'agglomération (2015) et Nantes-Métropole réduisit son programme à la seule dimension archéologique. On le voit, à Rezé, l'action des bénévoles et des professionnels a toujours été complémentaire. Les Amis de Rezé veulent continuer à jouer cette complémentarité.

Yann Vince

Jacques Daniel

La chapelle Saint-Lupien : une histoire patrimoniale

Un hagiotopeyme¹

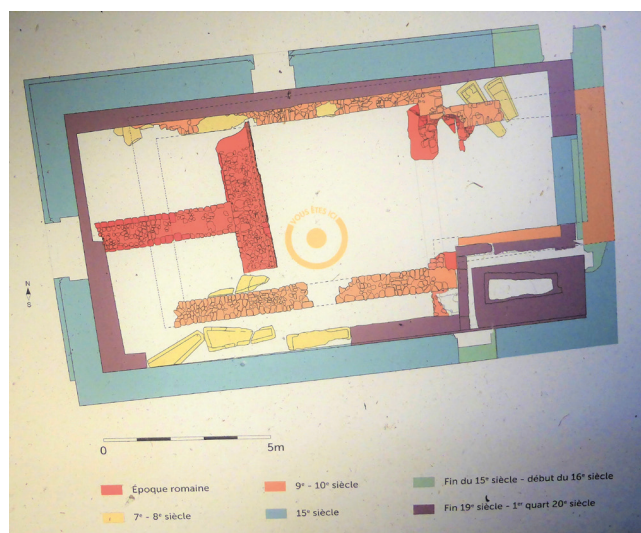
Saint-Lupien est entré dans la postérité sous la plume de Grégoire, évêque de Tours de 573 à 594. Dans son ouvrage *De la gloire des confesseurs*, il couche par écrit un récit né environ deux siècles plus tôt qui évoque la mort, que l'on imagine subite, d'un homme, un certain Lupianus, encore revêtu de la robe du baptême qu'il avait reçu d'Hilaire, évêque de Poitiers. Sa sainteté était si grande, nous dit Grégoire, que sur sa tombe, « *l'aveugle obtint de voir, le paralytique de marcher, le muet de parler* ». La chapelle actuelle, dont la construction remonte au XV^e siècle, est sensée se trouver sur l'emplacement de la sépulture du saint².

Les données archéologiques

En 1872, à l'occasion d'une restauration du bâtiment, l'abbé Cahour, archéologue et homme d'église, conduisit des fouilles. Il découvrit, proche de l'autel et sous les niveaux de circulation, une fosse ovoïde qui, selon lui, aurait pu recevoir le corps de Lupien ou tout au moins ses reliques. Aujourd'hui, les archéologues y voient plutôt les restes d'une fosse d'extraction de schiste de l'époque romaine comme il en existe de semblables sur le site du quartier portuaire de Ratiatum.

Néanmoins, ces mêmes investigations permirent de mettre au jour les soubassements d'une chapelle antérieure, plus petite, dont la datation resta incertaine jusqu'à ce que des analyses au radiocarbone faites sur des joints de mortier, dans les années 2010, livrent des dates pour sa construction comprises entre le IX^e et le X^e siècle.

Elles montrèrent aussi que les murs de cette chapelle primitive reposaient, par endroit, sur des sarcophages d'époque mérovingienne. Leur présence, assez nombreuse alentour, dévoile l'existence d'une nécropole dont on peut suivre l'évolution jusqu'au XII^e siècle. Bien qu'il n'y ait aucune preuve archéologique de l'existence d'un bâtiment antérieur à la chapelle primitive, il est permis de penser, en accord avec les pratiques d'inhumation de ce temps, que les sarcophages ont pu être disposés *ad sanctos*, au plus près de la sépulture d'une personne vénérée - le Lupianus évoqué par Grégoire de Tours, en l'occurrence - pour bénéficier de ses bienfaits. On peut en tout cas tenir pour certain le fait que la tradition mentionnée par Grégoire de Tours a suscité à cet endroit, sur une période considérable d'environ quinze siècles, sépultures, lieu de culte, pèlerinages.



Plan de la Crypte archéologique visible dans la chapelle

¹ Lieu désigné par le nom d'un saint.

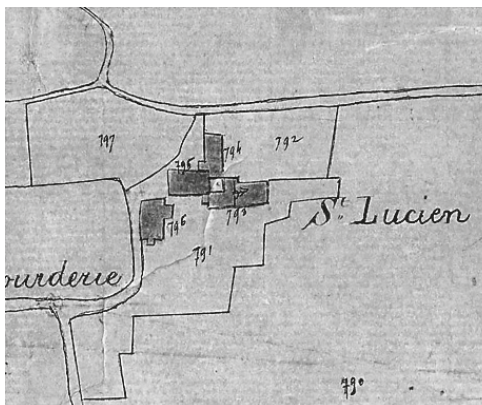
² LOSTANLEN Yves, « Ce que l'on sait de la vie et du culte de Saint-Lupien », *l'Ami de Rezé*, n° 81, juin 2017

Les sources historiques

La première mention historique d'un lieu dédié à Saint-Lupien apparaît, en 1163, dans la donation faite par le pape Alexandre III à l'abbaye de Geneston. Elle y érigea, plus tard, un prieuré. Au XVII^e siècle, le voyageur Dubuisson-Aubenay confirme la permanence du culte de Saint-Lupien en affirmant, sans l'avoir visitée, que la chapelle abrite sa sépulture³. Cependant, dès la première moitié du XVIII^e siècle il apparaît, au détour d'une expertise, qu'elle est mal entretenue. Le carrelage est détérioré et, fait plus grave, « *que le lambris est en partie pourri et qu'il est tombé en différents endroits [...], que l'aiguille du pignon où est l'autel est lézardée et penche au dehors* »⁴... L'état de délabrement s'accroît, la chapelle est définitivement interdite au culte en 1777. Le prieuré n'a plus qu'une fonction exclusivement agricole.

Un ancien prieuré devenu exploitation agricole

En 1791, au début de la période révolutionnaire, le prieuré, devenu bien national, est vendu, comme tous ceux appartenant à l'abbaye de Geneston, pour 17 700 livres. Un inventaire réalisé pour cette occasion mentionne, outre la chapelle, accolé en partie à son mur pignon à l'est, un bâtiment surmonté d'un grenier, comprenant une écurie, un four, un grand cellier avec pressoir, le tout prolongé par deux toits à cochon ; au Sud-Ouest, un grand bâtiment, vraisemblablement le logis du prieur, comprend une écurie, un petit cellier, deux chambres et un grand grenier. Cette disposition est encore visible, trente-cinq ans plus tard, sur le cadastre de 1825.



Le prieuré sur le cadastre de 1825 : chapelle (795), prieuré (794), logis du prieur (793)

L'ancien prieuré possède aussi un jardin, un verger, un enclos de vignes, un grand pré et un autre, plus petit, à la Basse-Île.

La chapelle entre abandon et renaissance patrimoniale

Par la suite, dépourvu de toute référence et appartenance religieuse, l'ancien prieuré passe entre les mains de plusieurs propriétaires, lesquels, peu sensibles à l'intérêt patrimonial du lieu, délaissent la chapelle dont l'état continue de se dégrader. En 1837, lors d'une visite à Rezé, Bachelot de la Pylaie⁵, un érudit du XIX^e siècle, nous la décrit sans toiture. Il mentionne aussi une pierre au-dessus d'une petite porte près de l'autel, « *brisée par le tonnerre, [...] lorsqu'il tomba, il y a environ vingt ans, sur le prieuré* ». La même année, exactement, Félix Marant-Boissaveur, alors âgé de 16 ans, croque la façade septentrionale de la chapelle⁶ et confirme, sans en avoir eu connaissance, la description de Bachelot de la Pylaie. Quelques années plus tard, en 1856, Louis-Jacques-Marie Bizeul, à son tour, la présente comme « *à demi ruinée* »⁷.

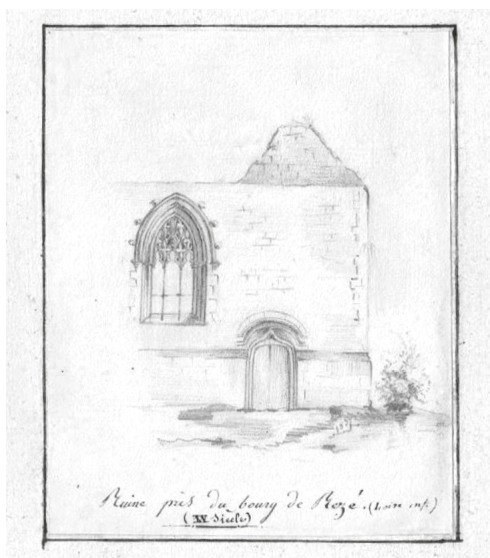
³ DUBUISSON-AUBENAY, *Itinéraire de Bretagne en 1636*, publié et annoté par Alain Croix, PUR/SHAB, 2006

⁴ Document non daté et aujourd'hui introuvable cité par Joseph MASTROLORENZO, *Chapelle saint Lupien, étude du bâti. Rapport final d'opération*, Mai 2013

⁵ BACHELOT DE LA PYLAIE, « Les excursions archéologiques du Baron de la Pylaie : Rezé ou l'ancienne Corbilo (suite) », *Archéologie en Bretagne*, t 11, 3^e trimestre 1976.

⁶ Découverts lors d'une vente aux enchères en 2012, les dessins de Félix Marant-Boissaveur ont été publiés sous la direction de Denise Delouche et Philippe Guignon : *Album breton*, PUR, 2017.

⁷ BIZEUL Louis-Jacques-Marie, « De Rezay et du pays de Rais », *Revue des provinces de l'Ouest*, 1856.



La chapelle croquée en 1837 par Félix Marant-Boissauveur

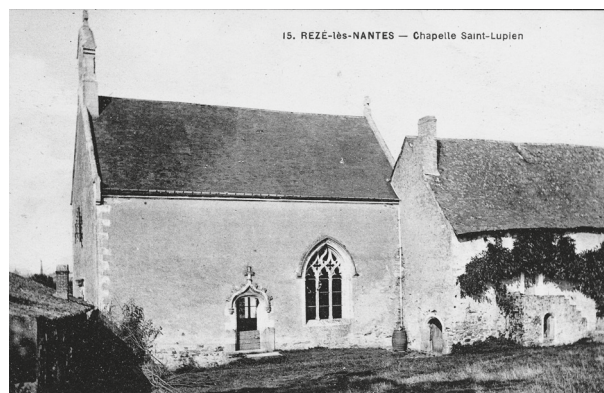
Mais en 1872, pour des raisons qui ne sont pas encore clairement identifiées, un nouveau propriétaire, Saupin, entreprend sa restauration. Lors de la dépose du carrelage, la couche supérieure des vestiges qui, aujourd'hui, constituent le « mille-feuille archéologique », est mise au jour, suscitant un regain d'intérêt patrimonial pour ce bâtiment, au moins aux yeux de la société archéologique nantaise⁸, si ce n'est de l'évêché. Suffisamment en tout cas pour amener le propriétaire à conserver les vestiges (ils sont toujours visibles à l'intérieur de la chapelle) et à poursuivre la remise en état de la chapelle. Cependant, frappé d'interdit judiciaire, il ne pourra pas la conduire à son terme.

Comme ces travaux n'ont laissé aucune trace écrite, les chercheurs se sont demandés quelle avait été leur ampleur et s'ils n'avaient pas gravement altéré les éléments originels du bâtiment. L'étude du bâti menée par Joseph Mastrolorenzo montre que ces craintes n'étaient pas fondées et que les « restaurations » du XIX^e siècle se sont limitées à la réfection de la toiture et de « quelques éléments de mobiliers mis au goût du jour ».

⁸ CAHOUR Abel, « Recherches archéologiques et hagiographiques sur Saint Lupien de Rezé », *Bulletin de la société archéologique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure*, t. 17, 1878.

⁹ Témoignage de Michel Peigné enregistré en 2015 par Ronan Viaud. Archives municipales de Rezé.

Sur une carte postale du début du XX^e siècle on peut voir la façade méridionale de la chapelle et, encore présent, l'ancien logis du prieur. Les lieux sont alors occupés par la famille d'Henri Lambert, boucher de profession qualifié de marchand de moutons ou d'herbager sur les registres nominatifs des recensements. Il n'y a pas lieu de s'en étonner : le grand pré attenant à la chapelle, situé en zone inondable, n'a quasiment jamais été mis en culture. Il sert de pâture au bétail tandis que la chapelle fait office de magasin de stockage ou de fenil. Cette organisation perdure jusqu'à la fin des années 1920.



Chapelle et logis du prieur. Carte postale, début du XX^e siècle

Après le départ de la famille Lambert, Jean Armand Peigné, le propriétaire, fait raser l'ancien logis du prieur qu'il trouvait trop vétuste (il n'apparaît d'ailleurs plus sur le plan de Rezé de 1934). Puis il réaménage le prieuré pour installer la famille Fradet, des agriculteurs qui pratiquent l'élevage laitier⁹. Pendant de nombreuses années ils alimenteront le bourg de Rezé en lait frais, beaucoup de vieux Rezéens s'en souviennent encore. Ils seront les derniers habitants de Saint-Lupien.

La chapelle et l'urbanisation : un patrimoine en péril

La chapelle Saint-Lupien est située dans une zone qui, du village du Port au Blé au bourg

de Rezé, était couverte de prés, de jardin jusqu'au début des années 1960. La proximité du Seil, en la maintenant sous la menace d'inondations, la rendait peu propice à une mise en culture et à l'installation d'habitations. L'usine de feux d'artifice Ruggieri, implantée en 1903 au lieu-dit « Sous le Pré » parce que, précisément, il était à l'écart des endroits habités, en constituait la seule exception notable. Ce qui anciennement passait pour un désavantage devint rapidement un motif d'intérêt une fois le lit du Seil comblé à la fin des années 1950.

La mutation d'une commune semi rurale en une cité-dortoir

Destructions consécutives aux bombardements, vigoureuse poussée démographique : aux lendemains de la Deuxième Guerre mondiale, l'agglomération nantaise doit faire face à une grave crise du logement. Si l'on ajoute à cela le fait que les emplois sont majoritairement au nord de la Loire tandis que les terrains à bâtir les moins chers se trouvent au sud, on comprend aisément qu'à Rezé la pression immobilière soit très forte, notamment de la part des couches populaires. Rezé est, à cette époque, sociologiquement parlant, une ville ouvrière.

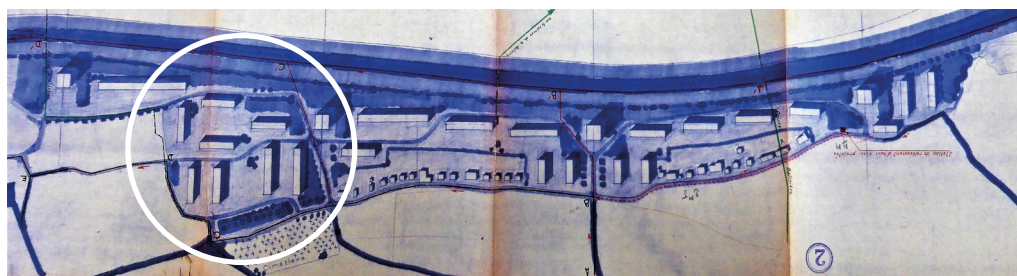
Dans ce contexte, la municipalité commande un ambitieux plan d'urbanisme qui doit faire passer Rezé, de territoire encore largement rural, au statut de ville à part entière. Le plan Bazinet, adopté par le conseil municipal le 15 novembre 1958, prévoyait de porter la population rezéenne de 23 000 à 40 000 habitants

en hypothèse basse. Cependant, au début des années 1960, l'augmentation démographique plus forte que prévue incita la Ville à adopter l'objectif de 70 000 habitants à l'horizon de 1980. L'appréciation s'avérera irréaliste mais, durant toutes les années 1960 et 1970, les constructions d'immeubles avancèrent à un rythme soutenu au point de faire de Rezé, à l'aube des années 1980, une cité-dortoir.

L'existence de nombreux terrains disponibles dans le quartier du Port au Blé, proches du pont de Pirmil, seule voie de passage vers la grande cité industrielle voisine, ne pouvait que susciter l'intérêt des promoteurs et des pouvoirs publics. Le plan d'aménagement du Port au Blé conçu par l'architecte Demur en 1960 prévoyait la construction d'un mur d'immeubles depuis le village du Port au Blé jusqu'au-delà de Saint-Lupien, soit 4 tours de 15 étages, 12 barres de 4 étages, 13 barres de 3 étages. Au total, 29 blocs et 954 logements dont, pour le seul secteur de Saint-Lupien, 7 à 8 barres de 3 à 4 étages et un groupe scolaire de 3 étages.

Un patrimoine en péril

Dans ce plan, on chercherait en vain la moindre trace de la chapelle. Elle est tout simplement vouée à disparaître tout comme l'avait été le château de la famille de Monti, une belle demeure du XVII^e siècle acquise par la Ville. La municipalité, arguant du coût jugé excessif de sa restauration, avait ordonné sa démolition. Sur les quelques 30 ha de son domaine 1 300 logements sont en train de sortir de terre au début des années 1960.



Plan Demur. 1960. Dans cercle, le secteur de Saint-Lupien

Mais dans le sous-sol de Rezé gisent les vestiges de l'ancienne Ratiatum et, paradoxalement, la frénésie de constructions qui, en catimini, les révèlent et la plupart du temps les détruisent, provoque en retour la naissance d'une prise de conscience. Au hasard des travaux, des fouilles archéologiques de sauvetage, en urgence, peuvent avoir lieu mais, en l'absence d'une législation contraignante, la compétition entre la truelle de l'archéologue et le bulldozer de l'aménageur est inégale.

Elle donne pourtant lieu à de petits succès. En 1965, Alain Plouhinec réussit à faire stopper des bulldozers qui menaçaient un puits romain à la Croix Médard. Plus tard, Yannick Loukianoff, constatant la destruction de vestiges dans une parcelle de la rue Saint-Lupien parvient à sensibiliser la mairie qui achète, en 1974, la parcelle voisine pour permettre au groupe archéologique de la FAL d'y pratiquer des fouilles. Au sein même du conseil municipal, dès 1962, des voix s'élèvent pour que la chapelle Saint-Lupien soit préservée.

La construction et le renforcement d'une conscience patrimoniale feront qu'au final, malgré un début d'exécution, le plan Demur, par remaniements successifs, n'ira pas jusqu'à son terme. La chapelle Saint-Lupien échappera à la démolition.

Néanmoins, au début des années 1960, elle est en sursis. Charles Fradet l'a quittée : au nord de la chapelle, la construction de la nouvelle route de Pornic a coupé l'accès aux prairies où il faisait paître ses bêtes. De toute manière, elles étaient condamnées par création future d'une zone industrielle et commerciale. Et il ne se trouve personne pour le remplacer. La menace que font planer les projets immobiliers et, sans doute aussi, l'aménagement des bâtiments qui ne correspondent plus aux

normes de l'époque et ne satisfont donc plus les aspirations au confort, ont fait leur œuvre : l'ancien prieuré est désormais inhabité, le propriétaire se contentant de louer le pré attenant à des éleveurs de bétail.

Les alertes

Ouverte à tout vent, la chapelle dont l'état se dégrade lentement est aussi vandalisée. À plusieurs reprises, des signaux d'alerte sont adressés à la municipalité. Nous retiendrons celui d'Alain Plouhinec écrivant au maire le 25 février 1967 :

« Je dois dire que non seulement l'état de la chapelle elle-même -qui présente d'ailleurs un danger- devient de plus en plus alarmant, mais que j'ai surpris maintes fois des enfants occupés à des travaux clandestins de ramassage d'ossements et de poteries dans la crypte où se trouvent les sarcophages. Depuis lors, une partie de la charpente s'est effondrée obstruant l'entrée de cette crypte. Il n'en reste pas moins que l'ensemble offre un spectacle désolant pour les visiteurs - quelques fois étrangers- qui viennent visiter notre chantier de fouilles proche de la chapelle. »¹⁰

La suite est un appel pressant pour que la ville assure le sauvetage de la chapelle. Parant au plus pressé, des mesures conservatoires, telles que l'obstruction de toutes les ouvertures, sont alors prises. Ainsi mutilée et cernée par les ronces, elle est dans un état pitoyable. Cependant l'éventualité de son sauvetage commence à être sérieusement envisagée.



La chapelle à demi ruinée en 1980

¹⁰ Archives municipales de Rezé, 504 W 10

Le sauvetage de la chapelle

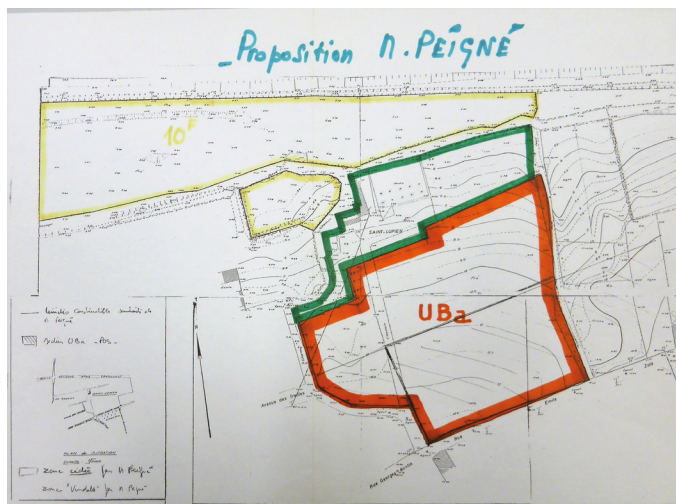
Lorsque Jacques Floch prend les rênes de ville en 1978, il hérite d'une cité qui, pour s'être considérablement développée, n'en reste pas moins une cité dortoir. Il lui faut aussi se distinguer de sa puissante voisine nantaise qui en 1983, après la parenthèse d'Alain Chenard, retourne dans le giron de la droite. On assiste alors à l'émergence d'un discours centré sur la culture qui, au cours des municipalités successives, s'imposera comme un des fils directeurs de son action : Rezé est certes une ville de banlieue mais elle a une identité propre, deux mille ans d'histoire et toutes les potentialités d'une ville à part entière. Ce n'est pas un hasard si, dès 1979, à son initiative, est créé un groupe de travail sur l'histoire de Rezé, matrice de la création, en 1982, de la Société des Amis de Rezé sous l'impulsion, entre autres, de Michel Kervarec, Gilles Retière et Yann Vince.

Au même moment, à Nantes, Gérard Aubin, récemment nommé directeur des Antiquités historiques, se donne pour mission de « *sauvegarder le patrimoine archéologique et de faire face aux destructions liées à l'aménagement du territoire et aux multiples travaux affectant le sous-sol* ». Alerté par Yannick Loukianoff sur un projet de construction à proximité de la chapelle Saint-Lupien, il entre en contact avec la municipalité rezéenne. De la rencontre entre ces deux volontés et un début de mobilisation citoyenne portée par la Société des Amis de Rezé naîtra, en 1982, le plan archéologique de Rezé¹¹. La chapelle et les vestiges qu'elle renferme sont désormais sous la surveillance attentive des pouvoirs publics.

Acquérir la chapelle

Le 18 mars 1981, la ville de Rezé acquiert la chapelle Saint-Lupien. Cette opération, sous l'apparence d'un achat, est en réalité une cession conditionnelle qui vient clore une négociation complexe entamée depuis 1979 entre Jean Armand Peigné, le propriétaire, et la municipalité.

Lorsque la négociation commence, un groupe de travail municipal met la dernière main à la rédaction du premier Plan d'Occupation du Sol de la ville. Yannick Loukianoff, archéologue et correspondant de la direction des Antiquités historiques, souhaite que la plus grande partie du quartier de Saint-Lupien soit classé en zone ND¹². Or, cette éventualité contrarie les projets de Jean Peigné qui cherche à valoriser ses terrains. La chapelle n'a pour lui aucun intérêt (en 1964 déjà, Alain Plouhinec écrivait au maire que « *le propriétaire désire se débarrasser de ce monument qui va tomber en ruine* ») mais, connaissant parfaitement celui de la ville pour la chapelle, il propose la transaction suivante : céder gratuitement la



Propositions de Jean Peigné, propriétaire : les terrains à vendre sont en jaune, la zone cédée est en vert, en rouge la zone à vocation résidentielle.

¹¹ Jacques Daniel, « 1982 : Rezé adopte un Plan archéologique » suivi d'un « Entretien avec Gérard Aubin », *L'Ami de Rezé*, n° 85, novembre 2019.

¹² ND : zone à protéger en raison de la qualité des sites naturels ou historiques. Aucune construction, autre que des structures légères d'activité de loisir, ne peut avoir lieu.

chapelle contre une modification du zonage du POS et le classement en zone UB¹³ de la plus grande partie du pré situé au sud de celle-ci. La ville est intéressée mais les services techniques quant à eux préconisent plutôt un classement en zone NB¹⁴. C'est en définitive cette option qui sera retenue et approuvée par toutes les parties.

En 1981 Jean Peigné a réussi à sauver son terrain mais s'est engagé à y autoriser des fouilles archéologiques¹⁵. Quant à la Ville, elle hérite certes de la chapelle et de ses dépendances mais ce ne sont que des ruines.



Restauration de la toiture

Restaurer la chapelle

Dès le mois de mai 1982, madame Kotakis-Ordronneau, présidente de la Société des Amis de Rezé, adresse un courrier au maire où l'on peut lire :

« Nous avons l'honneur d'attirer votre attention sur la chapelle St Lupien dont nous tenons tout d'abord à féliciter la ville pour son acquisition. [...] l'état de délabrement dans lequel se trouve la chapelle pourrait remettre en cause toute entreprise de restauration si un minimum de travaux n'y est pas effectué pour éviter la ruine totale. [...] En effet, un nouvel hiver pourrait provoquer l'écrou-

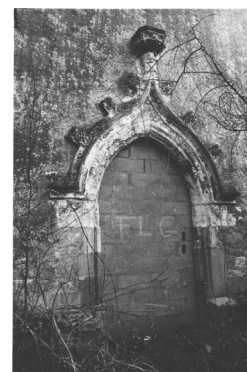
lement de pans entiers par l'infiltration de l'eau et le gel. Nous insistons donc sur le caractère urgent de ces premières réparations ».

Ce constat est partagé par la Ville et une première tranche de travaux, eut lieu de juin à septembre 1983. Il fallait avant tout, par des travaux de gros œuvre, sauver le bâtiment. La toiture fut remplacée à l'identique ainsi que les chaînes d'angle et les corniches en tuffeau.¹⁶

Une fois la pérennité de la chapelle assurée, se posa la question du devenir du monument. L'effort se porta cette fois sur l'ancien prieuré et sur la façade est de la chapelle sur laquelle il était accolé. Entre septembre 1985 et mars 1986 la grande baie de la façade fut quasiment refaite tandis qu'à l'intérieur de la chapelle, en prévision de visites futures, une dalle de béton fut coulée au niveau du seuil de la porte sud. Un escalier lui fut adjoint de manière à faciliter l'accès à la crypte archéologique située en contrebas.



Baie orientale
avant restauration



Portail occidental
avant restauration

La troisième tranche, de décembre 1986 à mai 1987 s'attaqua à la restauration des trois portails et de la grande baie méridionale.

¹³ UB : zone urbaine à vocation résidentielle pour des constructions individuelles, en rez-de-chaussée ou à un étage.

¹⁴ NB : zone d'urbanisation future qui nécessite un aménagement d'ensemble sous le contrôle de la ville, destinée à de l'habitat soit individuel, soit collectif.

¹⁵ La mise au jour du quartier portuaire de Ratiatum entraînera de nouvelles négociations avec Jean Peigné qui aboutiront au classement du terrain en réserve archéologique et au rachat de la plus grande partie de celui-ci par la ville...Mais ceci est une autre histoire.

¹⁶ Pour une description plus détaillée des restaurations voir Joseph MASTROLORENZO, 2013

La quatrième phase se déroula entre les mois de juin et d'octobre 1987. Les façades sud, ouest et nord furent traitées.

Enfin, lors d'une cinquième et dernière phase, de février à août 1989, la baie septentrionale concentra toutes les attentions. Son décor, fortement dégradé, fut remplacé par « *des éléments improvisés, d'inspiration gothique* ».

Au total, le sauvetage de la chapelle et du prieuré aura nécessité plus de six ans de travaux. On peut parler à son propos d'une restauration lourde. Les investissements conséquents qu'elle a nécessités de la part de la Ville ne peuvent se comprendre que dans la perspective d'un projet pour ce monument. Après une fonction religieuse puis agricole, la chapelle est au seuil d'une nouvelle carrière, culturelle cette fois.

Un musée pour la chapelle ?

La Ville, assez tôt, s'était posé la question de l'exposition au public du mobilier archéologique exhumé lors des fouilles. En 1964 déjà, Alain Plouhinec fait état d'une note d'Alexandre Plancher indiquant son intention de créer un musée sur la zone de Saint-Lupien. La réflexion est reprise à partir de 1974. À cette date, Jo Vince, adjoint à l'urbanisme, écrit dans le bulletin municipal : « *le site archéologique de Saint-Lupien qui recèle en son sol les vestiges de l'épopée romaine d'il y a 2 000 ans doit être sauvegardé afin d'être, plus tard transformé en parc naturel et historique à vocation pédagogique* ». Alexandre Plancher, le maire, envisage d'abord de réserver une vitrine dans la bibliothèque de la mairie pour montrer les objets issus des fouilles de Rezé. Puis, s'inspirant de l'exemple de Jublains, l'idée d'un petit musée « comprenant une ou plusieurs salles d'exposition ainsi qu'une salle de travail pour les chercheurs » est évoquée. Au mois de février 1976, l'aide financière de la Direction régionale des affaires culturelles est même demandée pour sa

construction. Toutefois, il s'agit d'une proposition qui, dans un même projet, mêle fonction muséale et dépôt de fouille, par ailleurs cruellement manquant à Rezé.

Les projets de musée

L'idée d'un musée dans la chapelle prend corps, au mois de juin 1981, sous la plume de Gérard Aubin : une fois restaurée, la chapelle récemment acquise pourrait « *accueillir par la suite des expositions temporaires notamment d'archéologie* ». Elle est ensuite reprise, plus développée, dans le projet de convention entre la Ville et l'État approuvé par la commission culturelle le 19 septembre 1984. Il s'agit, cette fois, d'y créer un musée de site qui doit concourir à « *renforcer l'identité culturelle de la Ville en mettant en évidence les racines de ses habitants et en affirmant sa place spécifique dans l'histoire de l'agglomération nantaise* ».

Présentée lors de cette commission, la contribution de Société des Amis de Rezé énonçait plusieurs propositions. Il était très vite apparu que la mise en place d'un musée exigeait, outre une ou plusieurs salles d'exposition, des réserves, un espace de documentation et une salle de préparation du mobilier. Comme les surfaces existantes dans la chapelle étaient trop limitées pour cela, la restauration du prieuré, non prévue à l'origine, s'avérait indispensable. Michel Kervarec proposa d'y établir une section dédiée à l'histoire locale, aux traditions et aux arts populaires.

Dans l'avant-projet, il suggéra aussi de s'intéresser à l'environnement du site en créant un parc : « *Nous possédons la chance inouïe d'avoir pu préserver cette zone jusqu'à présent, faisons-en le fleuron des espaces verts rezéens* ». Plan à l'appui, il exposa ses préconisations :

« *Aux fins de mise en valeur de cet espace culturel, nous concevons, à partir de l'accès principal, situé en bordure de la route de Pornic, une promenade au mail rectiligne que nous voulons majestueuse comme l'étaient autrefois les allées menant aux*

châteaux. Nous concentrons ainsi toute l'attention des visiteurs sur l'ensemble architectural exceptionnel de Saint-Lupien. Du rond-point qui termine le mail, les visiteurs découvrent l'angle formé par le prieuré carolingien et la chapelle du XV^e, et en avant, les fondations de bâtiments gallo-romains. C'est là quelque chose d'unique qu'il convient de traiter avec le plus grand soin. [...] On mesure, en conséquence, l'intérêt psychologique du mail, débouchant sur cette vision romantique et pourtant non fabriquée de Saint-Lupien. [...] Tout au long du mail nous concevons une pièce d'eau dont l'intérêt n'est plus à démontrer et qui est de réalisation facile ».

À l'ouest prendraient place une aire de pique-nique et, près du bourg, une aire de jeux pour les enfants « dont la pièce maîtresse sera un bassin circulaire où les tout-petits pourront s'ébattre à la belle saison [...] Le parc Saint-Lupien sera ainsi le jardin des enfants du bourg ... et de leurs parents bien sûr ».

Cependant, alors qu'en 1984 ces propositions étaient qualifiées de positives, on note une assez sensible dégradation des relations par la suite. Les Amis de Rezé n'apprécièrent pas, en 1985, que l'aménagement intérieur de la chapelle ait été mis en œuvre sans qu'ils aient été consultés. Ensuite, la mairie prit la décision de supprimer la section historique pour ne retenir qu'un musée archéologique, ce dont les Amis de Rezé prirent acte au mois

d'avril 1986. Enfin, deux mois plus tard, ils exprimèrent par la voix de Michel Kervarec un avis assez critique sur la manière dont les services techniques conduisaient les restaurations en écrivant, qu'une fois de plus, on avait voulu « plier la réalité historique à un aménagement de musée et non l'inverse » tout en précisant qu'ils ne mettaient pas en cause la conscience avec laquelle le projet était mené. Mais, ajoutèrent-ils « On peut avoir une très bonne technicité sans posséder une formation architecturale ou historique suffisante ». L'ad-joint à l'urbanisme d'alors, Gilles Retière, que l'emplacement inapproprié d'un poteau supportant la dalle de béton avait rendu furieux, n'était pas loin de partager cet avis.

De toute évidence, le projet de musée devait être remis sur le métier. La ville missionna alors l'Association des Maires des Villes et Banlieues de France « ...en vue de la mise en valeur du site archéologique de Saint-Lupien sous l'aspect d'une approche muséologique ». Contacté par les chargés d'étude, Gérard Aubin proposa en 1987 un schéma de préfiguration en précisant toutefois que « ces propositions seraient certainement plus riches si elles émanaient d'un professionnel de la muséographie ». Sans sous-estimer la difficulté de la tâche, il estimait néanmoins qu'un ensemble cohérent pourrait voir le jour dans un délai de deux ans environ, à condition qu'un conservateur soit missionné pour réaliser



Projet de parc proposé par les Amis de Rezé

l'inventaire du mobilier archéologique issu de l'ancienne Ratiatum. Une condition de toute manière incontournable pour obtenir le statut de musée contrôlé, indispensable pour accueillir des collections détenues par l'État et pour demander des subventions à la Direction des musées de France.

Il rejoignait en cela la position de Jacques Santrot, le conservateur du musée Dobrée. Dans une lettre adressée au Directeur des musées de France au mois de juin 1986, il préconisait, outre le recrutement d'un Conservateur chargé de l'inventaire des collections et de l'animation auprès des scolaire, celui d'un archéologue municipal à qui serait dévolue la conduite des fouilles. Il ajoutait toutefois :

« Le maire de Rezé m'a fait part de son très ferme désir de créer un musée archéologique contrôlé à vocation régionale », destiné, en particulier, au public scolaire de l'agglomération nantaise. Il a en cela, me semble-t-il, oublié l'existence d'un musée archéologique départemental qui ne demande qu'à se développer et qui conserve déjà des collections provenant de Rezé mais il y a sans doute matière à réaliser un musée monographique sur le site. On versera au crédit de ce projet que la municipalité a renoncé à l'idée d'un musée d'histoire pour limiter son propos à l'archéologie locale ».

Vouloir jouer dans la cour des grands, pour une ville de banlieue, n'était décidément pas facile, d'autant que d'autres priorités se profilaient. Finalement, la chapelle fut déclarée trop exiguë pour y accueillir un musée mais ce qui avait été semé fructifia néanmoins. Il revint à la municipalité conduite par Gilles

Retière de reprendre le projet avec une plus grande ampleur, en étroite collaboration, cette fois, avec le musée Dobrée. Création de postes d'archéologue et d'attachée à la Conservation du patrimoine à l'appui, la Ville mit en place un service archéologique puis lança les études de préfiguration d'un Centre d'Interprétation et d'Animation du Patrimoine. Il était destiné à mettre en valeur l'archéologie, l'architecture et l'histoire sociale de la ville quand Nantes-Métropole, en récupérant la compétence archéologique, modifia ses missions. Mais ceci est une autre histoire...

La chapelle, quant à elle, après des siècles d'une vie mouvementée, est toujours debout. Sa crypte archéologique a même été classée monument historique en 1986. Sous la garde attentive du Chronographe, dotée d'une nouvelle signalétique et d'un éclairage renouvelé, accessible désormais aux personnes à mobilité réduite, elle s'offre quotidiennement à la visite de milliers de curieux ou d'amoureux du patrimoine.

Ainsi, d'une certaine manière, elle renoue, dans un cadre différent, avec la fonction de rassemblement qu'elle avait à l'origine, à la plus grande satisfaction des Amis de Rezé qui se sont mobilisés pour cela. Est-ce pour autant la fin de l'histoire ? Les fouilles archéologiques, absolument nécessaires, ont profondément dénaturé le site. Une fois celles-ci terminées, n'y aurait-il pas lieu de redonner à la chapelle l'écrin qu'elle mérite ? C'était en tout cas le rêve des Amis de Rezé en 1984. Quelques 40 années plus tard, il l'est toujours.

Remerciements :

Je tiens à remercier Gilles Retière et Yann Vince, acteurs d'une partie de cette histoire, pour leur relecture attentive de l'article. De même, j'exprime ma reconnaissance à Ronan Viaud et à Nadine Nicolas, des archives municipales, pour leur aide efficace, ainsi qu'à l'équipe du Chronographe, particulièrement Cécile de Collasson et Léna Hessing, pour la préparation des Journées européennes du patrimoine où il a été beaucoup question de la chapelle.

Crédits photographiques :

Crypte archéologique : Joseph Mastrolorenzo
Cadastre de 1825 : Archives municipales (FRACO44143 1G1 04)
La chapelle en 1837 : Archives municipales
Chapelle et logis du prieur au début du XXe : Archives municipales (5 F1 1 191)
Plan Demur : Archives départementales de Loire-Atlantique (1101 W 33)
Chapelle en 1980 : Archives municipales (505 w 580)
Proposition Peigné : Archives municipales (11 W 668)
Réfection de la toiture : Archives municipales (597 W 637)
Baie orientale et portail occidental : Archives municipales
Projet de parc : Archives Michel Kervarec

Nicole Dhombres
& Anne Claire Déré
Présentation Michel Kervarec

La chute de Jean-Baptiste Carrier¹

Le conventionnel Carrier est né dans l'actuel Cantal, en 1756 et devint homme de loi. Il est arrivé à Nantes après la bataille de Cholet à laquelle il a assisté, le 17 octobre 1793. De cette date à janvier 1794, la Terreur va s'abattre sur Nantes. Il en fut le principal instigateur s'appuyant sur une police, un comité révolutionnaire et une commission judiciaire composés exclusivement de ses partisans. Ils vont procéder à des exécutions en masse, essentiellement par fusillade. L'historien Jean-Clément Martin, spécialiste de cette période, estime le nombre à plusieurs milliers, alors que les victimes de la guillotine seraient environ 200. Les noyades en Loire vaudraient pour 4 000 personnes et avaient lieu la nuit.



Gravure d'après un dessin de François Bonneville (1794)

Les victimes de cette politique n'étaient pas toutes royalistes. On y comptait aussi des opposants. Il ne faisait pas bon en faire partie. Au 19^e siècle, dans son ouvrage *La Commune et la milice de Nantes*, Camille Mellinet retranscrit l'échange qu'il y eut entre Carrier et l'officier municipal Champenois le 20 janvier 1794. Le texte a été repris par Nicole Dhombres et Anne Claire Déré dans l'ouvrage *Chronique de Nantes en l'an II*. On lit :

Carrier : Eh bien ! M. Champenois, Monsieur l'histrion municipal, c'est donc vous et votre municipalité qui vous permettez de décacheter les lettres qui me sont adressées.

Champenois : Carrier, je ne puis croire qu'aucun des membres de la municipalité se soit permis un acte semblable ; quant à moi, je n'en ai nulle connaissance.

Carrier : Pourquoi hier, dans la tribune de la Société, avez-vous jeté de la défaveur sur ma personne et avili la représentation, et essayé par là de me faire perdre le respect qui m'est dû comme représentant ?

Champenois : J'ai parlé le langage d'un homme libre, celui de la vérité. Voyant qu'il est bien difficile de t'approcher et que l'intérêt de la République en souffrait, parce que nous avions à te donner des renseignements de la dernière urgence sur la guerre désastreuse de la Vendée, je demandai à la Société si tu avais répondu à la lettre qu'elle t'avait écrite, et enfin si tu avais calmé nos justes inquiétudes sur la situation de nos armées en Vendée. J'appris que ton secrétaire avait répondu, mais que nous étions sans espérance de pouvoir te parler. Étonné de cela, je proposai de t'écrire de nouveau pour

¹ Nicole Dhombres, Anne-Claire Déré, « Pour une autre histoire de Nantes sous Carrier », *Chroniques de Nantes en l'an II*, Siloë, 1993, p. 74-75

t'engager à nous répondre comme frères, et en vrai jacobin, j'ajoutai avec ma franchise ordinaire, que si tu ne répondais pas, nous ne pouvions plus te regarder comme un de nos membres (de la Société Vincent de la Montagne). Je voulais te demander aussi le nom de ceux qui osent calomnier près de toi un patriote tel que moi qui ai toujours défendu les représentants montagnards avec le feu républicain qui m'anime. De toute façon, si je suis coupable, les tribunaux me jugeront.

Carrier : Mais Monsieur, vous avez prétendu que je devais vous rendre compte de ma conduite en cette ville et de ma correspondance avec les généraux.

Champenois : Le fait est faux, j'ai dit que les brigands devaient être détruits, d'après l'assurance que tu nous avais donné publiquement, que, dans cette confiance, en préparant une fête triomphale ; j'ai dit que ta maladie t'empêchait d'avoir l'œil sur les généraux qui paraissent vouloir prolonger cette guerre pour leurs propres intérêts ; que nous avions une dénonciation contre eux ; qu'il fallait en instruire nos frères les Jacobins de Paris et la Convention.

Carrier : Les renseignements que j'ai sont sûrs et les personnes qui me les ont donnés sont dignes de foi.

Champenois : Ils sont les ennemis de la liberté puisqu'ils en ont imposé sur tous les rapports.

Carrier : Vous êtes un tas de bougres, des contre-révolutionnaires payés par Pitt, puisque vous cherchez à me dénoncer et demandez un autre représentant à la Convention.

Champenois : Je suis son ennemi juré. Les patriotes que tu traites de contre-révolutionnaires sont ceux qui ont forcé les fédérations à respecter la Montagne, en lisant au peuple les lois de la Convention montagnarde dans un temps où les poignards étaient levés sur nos têtes. Nous n'avons point demandé ton rappel ; mais j'ai appuyé la motion de demander un autre représentant pour

t'aider. Il existe encore de ces hommes méchants et pervers qui te trompent : ton secrétaire Bonneval en est un, je te le dénonce pour avoir refusé la porte en ne voulant laisser entrer que cinq des membres de la députation Vincent-la-Montagne, et sur notre observation, sa réponse fut : « Eh bien, fussiez-vous des patriotes enragés, sortis du diable et de l'enfer, vous ne leur parlerez pas, les généraux même ne l'approchaient pas ».

Dans cet échange verbal, personne n'est dupe. Champenois, l'ancêtre des industriels rezéens du même nom, a son réseau et Carrier le sait bien. Tous savent qu'ils jouent gros, Champenois a remporté cette manche. Par la suite, Carrier s'est radouci tout en disant : Soyez plus prudent, foutre ! Avant de le congédier.

Le 1^{er} février, Champenois était arrêté. Le lendemain, la municipalité, avec le maire Renard, se réunissait en urgence. L'agent national Coiquaud y était présent. Le correspondant du journal local l'interroge :

Correspondant : Citoyen Coiquaud, tu sors d'une séance du Conseil municipal qui n'a pas dû être tout à fait comme les autres.

Coiquaud : Non, effectivement, car nous l'avons consacrée entièrement à l'affaire Champenois.

Correspondant : Citoyen, est-ce que tu n'es pas, de par ta fonction, placé dans une position très délicate en étant depuis le 14 frimaire dernier (10 décembre 1793), en tant qu'agent national, le représentant direct du gouvernement à la municipalité tout en restant soumis à l'autorité du représentant en mission ?

Coiquaud : Oui, mais ici la question ne relève pas d'un problème d'autorité, mais seulement d'un problème de justice. Tu sais que la République, c'est d'abord le règne de la Loi, et c'est cette Loi que je suis chargé de servir.

Correspondant : La loi pose donc le problème de la responsabilité de Champenois.

Coiquaud : Oui, or Champenois n'est pas coupable, puisqu'il n'a été ni jugé ni condamné. Au lieu de quoi le représentant du peuple l'a déclaré libre hier.

Correspondant : Dans ces conditions, l'affaire n'est-elle pas close ?

Coiquaud : Non, car tout le monde en parle, et elle a jeté sur les magistrats municipaux la suspicion et la calomnie. J'ai donc dit à mes collègues, tout à l'heure, que toute la lumière devait être faite sur les origines d'un pareil malentendu, et dans cette optique j'ai demandé au conseiller Champenois de nous raconter dans le détail tout ce qu'il avait vécu. Nous avons longuement écouté ses explications qui nous ont pleinement convaincus de son civisme. Et surtout de son attachement à l'unité et à l'indivisibilité de la République.

Correspondant : Tu as l'air d'insinuer que s'il y a quelqu'un qui cherche à diviser les républicains, ce n'est pas au Conseil qu'il faut le chercher. Au Bourg-Fumé, peut-être ? (rue d'Allonville où était Carrier)

Coiquaud : Pas peut-être, sûrement. Il est temps que l'on prenne les moyens de détromper Carrier sur le compte de la municipalité. Qu'il ait pu croire ses lettres interceptées et décachetées ici est proprement ignominieux, et nous sommes décidés à ne pas en rester là. Pas plus que nous ne pouvons supporter plus longtemps les individus qui l'entourent et le conseillent.

Correspondant : Pensez-vous que votre marge de manœuvre soit suffisante pour permettre d'agir, et pas seulement de discourir ?

Coiquaud : Certainement. Nous avons d'ailleurs à la fin de la séance du Conseil municipal à passer des paroles aux actes, en rédigeant une sorte de catalogue de nos doléances à l'intention du représentant du peuple. Nous l'invitons, en outre, à venir s'expliquer, il faudrait dire plutôt se justifier, devant le Conseil.

Correspondant : Citoyen, tu connais comme moi le caractère, les colères du personnage ; ne crains-tu pas un effet inverse à celui recherché ?

Coiquaud : C'est possible, mais nous sommes décidés à courir le risque. J'y vois au moins deux avantages : d'abord, on ne pourra continuer à critiquer les élus pour l'attitude de faiblesse dont on les crédite. Ensuite, on verra que nous sommes au service de la vérité et tu sais bien que celle-ci finit toujours par triompher de l'erreur.

Le lendemain le Conseil se réunit à nouveau pour entendre la lecture d'une lettre de Carrier : « Carrier, représentant du peuple français près de l'armée de l'Ouest, destitue le nommé Champenois de ses fonctions d'officier municipal de Nantes ; lui défend d'en exercer dès ce moment les fonctions ».

Coiquaud, brisant un long silence, demande l'enregistrement de l'ordre, puis on passa aux affaires courantes. Deux envoyés de la municipalité faisaient alors route pour Paris.

Le 14 février, tôt le matin, Carrier se présentait à la municipalité en déclarant : « Frères et amis je suis mandé par le Comité de Salut public pour me rendre à la Convention. Je pars dans la nuit ».

Puis il regretta ne pas avoir pu attacher son nom à la fin des guerres de Vendée. Il dit avoir pleinement confiance dans la municipalité et son républicanisme. À la demande du maire Renard, il signa une adresse à la Convention demandant des secours aux défenseurs de la patrie puis il s'en alla après que le maire et lui se soient embrassés.

Carrier sera condamné à mort et exécuté le 16 décembre en bouc émissaire. Certains de ceux qui le condamnèrent en avaient autant sur leur compte.

Yann Vince

Il y a 150 ans : la Commune de 1871

Nombreux ont été les travaux d'historiens sur cet événement de notre histoire. La Commune de 1871 est, grâce à cela, bien connue aujourd'hui et la célébration de son cent-cinquantième anniversaire fait l'objet de débats. Le traumatisme de la guerre civile et la mémoire d'une expérience révolutionnaire inédite issue de la guerre franco-prussienne ont laissé un souvenir ambivalent. Si cette séquence historique inédite, marquée par la répression lors de la « Semaine sanglante » a, à l'époque, et sans doute encore, divisé les républicains, seule une bonne partie de la Gauche française (à commencer par le Parti communiste) s'est toujours réclamée de son héritage. Quelles traces en avons-nous à Rezé ? Si l'on sait que la Commune fut parisienne et, qu'à l'exception de quelques villes, elle s'exporta peu, qu'en fut-il à Nantes et son agglomération ? Une rue de Rezé célèbre cette Commune de 1871 et la presse s'est faite l'écho récemment d'un collectif d'habitants et d'artistes en mettant en exergue le nom dont il se réclame, « Communards ». Un retour sur l'histoire de cette dénomination dans le paysage rezéen ne s'impose-t-il pas ?



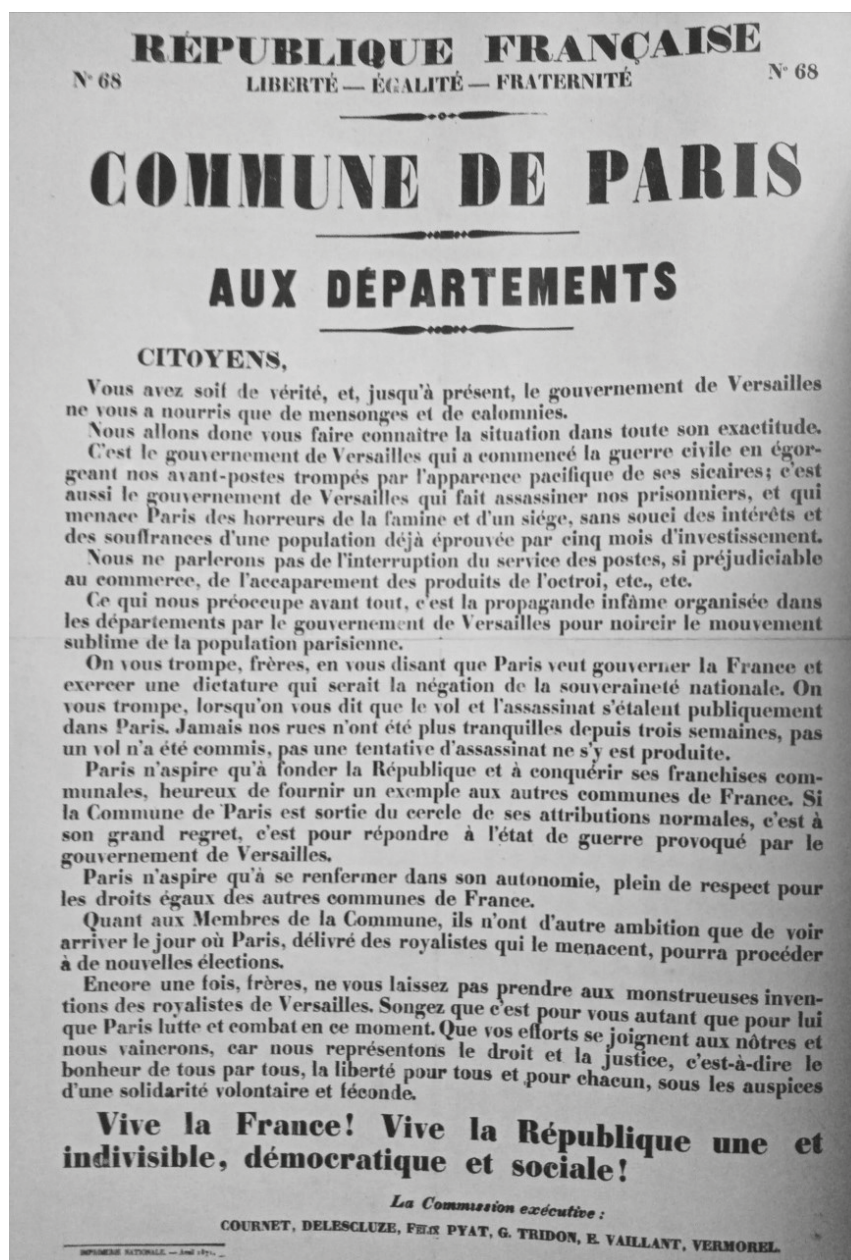
Musée Carnavalet

Les faits

Il faut d'abord prendre la mesure du traumatisme moral que représente la guerre avec la Prusse, la capture de Napoléon III, et l'incapacité du gouvernement de Défense nationale à reprendre efficacement le flambeau de la lutte. Il faut saisir également le traumatisme physique avec les destructions qu'inflige à Paris l'armée prussienne, auquel il faut ajouter les morts, les blessés, les disparus. Enfin il faut considérer le traumatisme social qui

voit le peuple parisien, frappé par la famine et la maladie, perdre confiance en ses représentants. La violence d'un siège et l'orgueil national feront le reste.

Porté au pouvoir exécutif par une nouvelle Assemblée nationale, un vieux politicien, Adolphe Thiers, s'empresse de signer avec Bismarck un traité de paix, ratifié le 1^{er} mars, vécu comme humiliant. Tandis que les Prussiens, à qui on a cédé l'Alsace et la



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
N° 68 LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ N° 68

COMMUNE DE PARIS

AUX DÉPARTEMENTS

CITOYENS,

Vous avez soit de vérité, et, jusqu'à présent, le gouvernement de Versailles ne vous a nourris que de mensonges et de calomnies.

Nous allons donc vous faire connaître la situation dans toute son exactitude.

C'est le gouvernement de Versailles qui a commencé la guerre civile en égorgeant nos avant-postes trompés par l'apparence pacifique de ses sicaires; c'est aussi le gouvernement de Versailles qui fait assassiner nos prisonniers, et qui menace Paris des horreurs de la famine et d'un siège, sans souci des intérêts et des souffrances d'une population déjà éprouvée par cinq mois d'investissement.

Nous ne parlerons pas de l'interruption du service des postes, si préjudiciable au commerce, de l'accaparement des produits de l'étranger, etc., etc.

Ce qui nous préoccupe avant tout, c'est la propagande infâme organisée dans les départements par le gouvernement de Versailles pour noircir le mouvement sublime de la population parisienne.

On vous trompe, frères, en vous disant que Paris veut gouverner la France et exercer une dictature qui serait la négation de la souveraineté nationale. On vous trompe, lorsqu'on vous dit que le vol et l'assassinat s'étaient publiquement dans Paris. Jamais nos rues n'ont été plus tranquilles depuis trois semaines, pas un vol n'a été commis, pas une tentative d'assassinat ne s'y est produite.

Paris n'aspire qu'à fonder la République et à conquérir ses franchises communales, heureux de fournir un exemple aux autres communes de France. Si la Commune de Paris est sortie du cercle de ses attributions normales, c'est à son grand regret, c'est pour répondre à l'état de guerre provoqué par le gouvernement de Versailles.

Paris n'aspire qu'à se renfermer dans son autonomie, plein de respect pour les droits égaux des autres communes de France.

Quant aux Membres de la Commune, ils n'ont d'autre ambition que de voir arriver le jour où Paris, délivré des royalistes qui le menacent, pourra procéder à de nouvelles élections.

Encore une fois, frères, ne vous laissez pas prendre aux monstrueuses inventions des royalistes de Versailles. Songez que c'est pour vous autant que pour lui que Paris lutte et combat en ce moment. Que vos efforts se joignent aux nôtres et nous vainerons, car nous représentons le droit et la justice, c'est-à-dire le bonheur de tous par tous, la liberté pour tous et pour chacun, sous les auspices d'une solidarité volontaire et féconde.

Vive la France! Vive la République une et indivisible, démocratique et sociale!

La Commission exécutive :
COURNET, DELESCLUZE, FELIX PYAT, G. TRIDON, E. VAILLANT, VERMOREL.

IMPRIMERIE NATIONALE — 1871

Affiche Commune de Paris aux départements

Moselle, défilent sur les Champs-Élysées, l'Assemblée vote la suppression de la solde des gardes nationaux. Or, cette garde nationale, issue du peuple, se pose en défenderesse intransigeante de la République et, alors que la colère gronde dans la capitale, cette garde se rapproche de l'Association Internationale des Travailleurs. Elle quadrille bientôt tous les arrondissements de Paris et, le 15 mars, élit un comité central de 38 membres. Enfin, Thiers, qui voit le contrôle de la capitale lui échapper, entend désarmer Paris en lui faisant enlever ses canons ! C'en est trop, ce jour-là, le 18 mars, la Commune devient pleinement insurrectionnelle, L'après-midi Thiers et son gouvernement quittent Paris pour Versailles.

De la mi-mars à la mi-mai, un printemps bien bref, les membres de la Commune, s'essayaient à une société nouvelle. L'œuvre accomplie paraît fragile, en particulier du fait de la faiblesse des institutions alors mises en place. Elle est cependant intéressante car elle illustre la première tentative de construire un modèle social alternatif, et les réformes adoptées, si elles demeurent limitées, influenceront une nouvelle génération de militants. De fait, un certain nombre d'orientations sont annonciatrices de plusieurs lois importantes de la III^e République : l'enseignement laïc et obligatoire, l'égalité des femmes en matière de salaires notamment, la séparation de l'Église et de l'État, la liberté de création artistique. On verra que la Fédération des artistes à laquelle participera, notamment, un peintre rezeén jouera un rôle important.

Au mois de mai, la Commune n'a pas encore atteint son rythme de croisière et l'aventure s'achemine vers un terrible dénouement. Bientôt les troupes de Versailles, avec le renfort de 10 000 prisonniers libérés fort à propos par Bismark, ouvrent plusieurs semaines de violences qui culminent lors de l'effroyable Semaine sanglante (du 21 au 28 mai) où les

assaillants se livrent aux pires exactions auxquelles tentent de résister désespérément les troupes fédérées de la Commune. Parmi eux, sur les barricades, on verra plusieurs Rezeéens. Entre 10 000 et 20 000 victimes tombèrent sur le pavé. S'ensuivra une répression impitoyable : 40 000 Communards sont faits prisonniers. 24 conseils de guerre prononceront durant quatre ans des peines extrêmement lourdes pour une partie d'entre eux (l'autre partie bénéficiant d'un non-lieu) : 23 condamnations à mort, 4 500 condamnations à la déportation, 3 500 peines de prison. La République conservatrice s'impose, écrasant avec brutalité un mouvement révolutionnaire naissant qui inspirera la classe ouvrière et une partie importante de la Gauche. L'assemblée conservatrice, quant à elle, offrit à Thiers la présidence de la République !

À Nantes et Rezé

Malgré des soulèvements de communes fédérées dans quelques grandes villes à l'instar de Lyon, Saint-Etienne, Marseille puis, un peu plus tard, d'autres villes du sud, l'appel de la Commune de Paris aux départements et au peuple, est peu suivi. C'est le 23 mars que les Nantais prendront conscience de l'événement, nous dit l'historienne Émilienne Leroux (*Nantes, Histoire d'une ville et de ses habitants*). « *Les prolétaires de la capitale, au milieu des défaillances et des trahisons des classes gouvernantes, ont compris que l'heure était arrivée pour eux de sauver la situation, en prenant en main la direction des affaires publiques.* » Bien entendu, écrit-elle, « *la droite s'enflamme appelant à combattre ses insurgés, mais les républicains eux-mêmes, et parmi eux Arsène Leloup [maire de Nantes et ancien maire de Rezé] séparent la "cause démocratique" de celle des communards* ». Par contre, le journal *l'Union Démocratique* n'a pas hésité à appuyer les actes du comité central de la Commune, ce qui devait attirer plus tard six mois de prison à son rédacteur en chef, Cantagrel.

Dans les milieux ouvriers nantais, on montre de la sympathie pour la cause parisienne, en témoigne cette déclaration écrite à la craie blanche « *Vive la Commune ! À bas Thiers !* ». Mais ces marques de sympathie ne vont pas jusqu'à se manifester par des actes. Quelques cris isolés : « *Vive Montmartre, vive Belleville !* », une affiche manuscrite invitant les ouvriers à prendre les armes, qu'on refuse d'enlever, des insultes envers la troupe qui traverse la ville, il n'y aura rien de plus à Nantes.

À Rezé comme à Nantes, si le mouvement de sympathie des ouvriers, tanneurs en particulier, est réel, les rapports de police indiquent : « *Il y a quelques adhérents à l'Internationale [ouvrière] mais ils se cachent* ». Il y aura quelques rares arrestations mais ce sera tout. La municipalité Aguesse se montre alors comme à Nantes « *peu portée aux proclamations* » ; quant à la droite monarchiste, représentée par Édouard de Monti de Rezé, elle craint avec le soulèvement parisien « *que les grandes villes encouragées dans leurs funestes passions* » ne rejoignent le mouvement insurrectionnel !

Des Rezéens à Paris

Quand Paris se soulève, beaucoup d'hommes et de femmes, originaires de l'Ouest, se trouvent dans la capitale, pour y chercher du travail. Les fameux chantiers haussmanniens qui redessinent la ville ont besoin de bras. Un certain nombre d'entre eux vont se retrouver sous la bannière rouge de la Commune. De Nantes, on connaît Jules Vallès, le journaliste, l'écrivain, l'auteur de l'Insurgé. À Rezé, on compte quatre hommes et une femme, tous de conditions sociales différentes, à l'image de toutes celles et de tous ceux qui ont participé à la Commune de Paris.

Joseph Delaville-Leroux (1831-1910) est issu d'une famille de haute bourgeoisie qui compta même un ministre de Louis XVI, peu avant la chute de la monarchie à l'été 1792. Son père fut maire de Rezé sous la Monarchie de juillet.

Ayant obtenu un diplôme de géomètre, Joseph épouse Eugénie Constance Rolland (voir plus loin) en 1852 et s'installe quelques années à Rezé, à l'Erdronnière, où il est secrétaire de mairie, fonction qu'il quitte bientôt, ayant refusé de prêter serment à Napoléon III. Émigrant en Algérie, il travaille comme géomètre au service topographique. Rentré à Paris en 1862, il devient cheminot au réseau PLM, destitué pour « *mauvaise conduite* », il est conservé « *par suite des puissantes protections dont il était entouré* ». Engagé dans la Commune, il fait entrer de Villeneuve-Saint-Georges dans la capitale, près de 1 500 wagons de marchandises. Il est alors chef de gare à Bercy et capitaine à la 2^e compagnie du 126^e bataillon fédéré et nommé chef des barricades de Bercy. Arrêté le 29 mai, il est enfermé à la prison de Mazas, il est traduit le 8 juillet 1872 devant le 5^e conseil de guerre qui le condamne à la « *déportation en enceinte fortifiée* » et embarqué pour la Nouvelle-Calédonie. Arrivé à Nouméa en 1873, il refuse six ans plus tard la grâce ne regrettant pas d'avoir participé à la Commune. Rentré en France métropolitaine en 1880, il formule un recours en grâce estimant « *Le gouvernement issu du suffrage universel légitime* ». Après deux ans en métropole, il retournera, avec sa famille, vivre « *sur le caillou* ».

Hippolyte Dubois (1837-1909) né à Pont-Rousseau chez une tante épicière, il est fils d'un négociant (il fera fortune dans le négoce de la morue, s'installant dans l'île Feydeau) et d'une fille de marchand de grains. Après des études au collège royal (lycée Clemenceau), il y rencontre parmi ses condisciples Jules Vallès, le futur insurgé de la Commune, fils d'un enseignant, Georges Clemenceau, fils d'un médecin vendéen et un certain Boulanger, le futur général. S'orientant vers les Beaux-arts, il « monte » à Paris en 1856 où il fréquentera les ateliers de peinture et sera l'élève de Charles Gleyre, peintre classique. Exposant bientôt dans les salons parisiens, il fait la connaissance de Gustave Courbet.

C'est par le sculpteur qu'il rejoint en 1871 la Fédération des artistes de la Commune de Paris, le 13 avril. Élu parmi les 47 membres du comité, il participe à l'élaboration d'un rapport sur les réformes à entreprendre dans l'administration des Beaux-arts et participe avec quelques autres à la direction du musée du Louvre. Lors de la Semaine sanglante, il peint son ami Hippolyte Moulin sur les barricades. Grâce à son investissement dans la sauvegarde des collections du Louvre, il échappe à la répression. Il ne participera pas au mouvement impressionniste, préférant l'Algérie où il deviendra un spécialiste de l'orientalisme ; il deviendra directeur de l'école des Beaux-arts d'Alger.



Sculpture en bas-relief du tombeau d'H. Dubois, cimetière de la Bouteillerie, Nantes

Jean-Baptiste Antoine Lesage, né à Rezé le 24 juin 1842, est le fils de Julien, marchand de vin en gros de Trentemoult et d'Anne Rousseau son épouse. Tonnelier, il se marie et est père d'un enfant. Il est condamné une première fois à deux ans de prison pour abus de confiance puis une seconde fois pour banque-roule simple à dix jours. Garde pendant le premier siège à la 6^e compagnie du 200^e bataillon, il continua son service pendant la Commune de Paris. Son rôle est mal précisé, nous indique le Maître, il était sous doute lieutenant attaché à l'état-major de la rue d'Aligre dans le 12^e arrondissement. Il fut

condamné le 20 août 1872 par le conseil de guerre à cinq ans de prison et à cinq ans de surveillance. La peine de prison fut réduite à quatre ans le 10 juin 1874 puis la surveillance de police fut levée au bout de ces quatre ans. On ne sait où il vécut.

Jean-François Loirat dit Nantais ou Massé, est né le 8 novembre 1830, il est le fils d'un laboureur de la Galotière à Rezé (Saint-Paul) Mathurin Loirat et Marie Clergeau son épouse, il devient charpentier. Célibataire, il « fait le coup de poing », condamné en 1855 par le tribunal d'Ancenis à trois ans de prison et 50 francs d'amende pour coups et blessures volontaires, avec préméditation et guet-apens. Sous la Commune, il est sous-lieutenant du génie fédéré et fut condamné par contumace le 18 juin 1874 par le conseil de guerre à la déportation en enceinte fortifiée. Il fut gracié le 5 juin 1879, mais on se sait ce qu'il advint de lui après.

Eugénie Constance Rolland (1836-1903) originaire de Saint-Père-en-Retz, elle épouse à Rezé Joseph Delaville-Leroux le 28 juin 1852 (témoin, le frère de la mariée, menuisier). Vivant d'abord à Paimboeuf puis Rezé dans les années qui suivirent le mariage puis l'Algérie et enfin Paris lorsqu'éclate Commune. Mère de 4 enfants (dont 2 filles). Louise Michel qui fut déportée en Nouvelle-Calédonie évoque cette femme, probablement « ambulancière » sur les barricades, embarquée sur le même trois-mâts *Le Fénelon*, parti du Havre en 1876. Elle revint de Nouméa en 1880 mais, avec son mari et ses enfants ils firent le choix de rester vivre en Nouvelle-Calédonie. Leur fille cadette, Fanny, y a toujours une descendance.

Mémoire de la Commune à Rezé

À Rezé comme partout, le mouvement ouvrier mettra du temps à se relever de cet épisode et sur le plan politique, les partis pouvant s'en réclamer mettront du temps à se structurer. Mais l'expérience marquera les

génération suivantes. Aujourd'hui, une rue de Rezé, à Pont-Rousseau, témoigne de la mémoire alors que le souvenir des participants locaux en est oublié. D'où vient la dénomination de cette voie publique ? C'est en 1899, après le décès de Félix Faure que la municipalité Sauvestre décide de donner des noms aux principales rues et c'est à des noms honorant la République qu'on choisit, pour certaines, parmi les noms des premiers présidents de la III^e République. Une partie de la chaussée de Pont-Rousseau qu'empruntent les nationales 23 et 137 reçoit le nom de Félix Faure. Quand les nationales se séparent, au carrefour, la RN 137 prend le nom de Sadi Carnot, le président assassiné quelques années plus tôt (1895) et la RN 23 ou route de Machecoul celui d'Adolphe Thiers, le président de 1871, le plus controversé.

À l'époque, le camp républicain s'accorde sur le nom de Thiers, la gauche ne se structurant dans le parti socialiste de Jaurès et Guesde qu'en 1905. La municipalité est d'union républicaine et le maire, Sauvestre, radical. Les archives ne conservent aucun document pouvant démontrer quelque contestation que ce soit du choix municipal ni durant les 50 années qui vont suivre ni davantage après que radicaux-socialistes et socialistes remportent les élections municipales de 1929. On peut noter que l'année du cinquantenaire, en 1921, c'est Jean Jaurès que le jeune Parti communiste honore à Rezé, organisant fin juillet un défilé avec retraite aux flambeaux à Pont-Rousseau. Après la Seconde Guerre mondiale, ce sont les socialistes alliés aux communistes qui accèdent à la gestion municipale. Ils débaptiseront la rue Sadi-Carnot pour la nommer Jean Jaurès. Après les élections municipales de 1947, les deux partis n'ont la majorité au conseil que grâce à trois élus radicaux. Un retournement de ces derniers en mars 1949 permet, à la faveur de la démission du maire socialiste, à un maire indépendant (divers droites), Georges Bénézet, d'être élu.

C'est le moment que choisit le groupe des élus communistes d'alors, en pleine guerre froide, de proposer au conseil municipal du 17 décembre de débaptiser la rue Thiers au profit du nom du maréchal Joseph Staline, (à l'époque l'un des grands qui ayant permis la libération de l'Europe des occupants nazis) à l'occasion du 70^e anniversaire du dirigeant soviétique. Le maire, ne s'opposant pas sur le fond, arguera du fait que la personnalité est toujours en vie. Un principe qui inaugurerà à Rezé une longue tradition. Soumise au conseil municipal, la proposition ne recueillera que les 5 voix communistes, 7 élus (sans doute socialistes) s'abstenant et les 15 autres s'y opposant.

C'est en 1971, année d'élection municipale, qu'un sursaut mémoriel se manifeste à l'occasion du centenaire de la Commune. À l'instar d'un certain nombre de villes (Agen, Aubervilliers et Nanterre notamment) à Rezé, la gauche réunie à nouveau (PS et PCF s'étaient divisés en 1965) à l'initiative des élus communistes, propose de débaptiser la rue Thiers, cette fois en faveur de la Commune de 1871. C'est sans difficulté que le vote du conseil municipal du 7 mai est acquis. Il faut dire qu'à l'époque le mode de scrutin majoritaire excluait la représentation d'une opposition. Il y aura d'ailleurs deux nominations nouvelles puisqu'au milieu de l'ancienne rue Thiers existait un petit square qui reçut le nom d'Eugène Pottier, le poète de la Commune, auteur de l'Internationale. Ce square ayant disparu dix ans plus tard, lorsque fut percée la nouvelle voie, Commune oblige, dénommée Louise Michel (1982), c'est la portion de voie reliant la poste à la rue de la Commune de 1871, autrefois partie intégrante de la rue Victor Hugo, qui hérita d'Eugène Pottier.

L'événement ne passa pas inaperçu. Il trouva cependant, il faut le reconnaître, une non moins véhémente protestation des habitants de l'époque qui comptaient alors de nombreux



Plaque de rue (photo Robin Lucas)

commerçants qui ne voyaient évidemment pas d'un bon œil leur nouvelle adresse et ses conséquences (changement de en-têtes de correspondance). La municipalité décida alors d'adjoindre aux plaques de rues cet ajout « anciennement rue Thiers ». Ces ajouts ont aujourd'hui disparu. Mais les tensions observées à l'époque ont conduit, ultérieurement, à éviter de débaptiser les noms de rues. Une exception, à ma connaissance, une partie de la rue du Genétais qui, il y a quinze ans, reçut, avec l'accord des habitants, le nom d'une nouvelle voie, Camille Claudel. Enfin, il y a trois ans, un passage, dans l'axe des avenues Louise Michel et Louis Aragon, en bas de la rue Jean Fraix, reçut le nom d'Hippolyte Dubois, le peintre communard rezéen.

Dans le département, singulièrement au sud de l'agglomération nantaise, les communes de Bouguenais et de Saint-Sébastien ont, depuis, rejoint Rezé en célébrant également la Commune par un nom de rue.

Cent cinquante ans se sont écoulés. Révolution ou pas, l'expérience inédite de la Commune, a marqué les mouvements sociaux et politiques de la fin du 19^e et du 20^e siècle. Karl Marx n'a-t-il pas considéré dans sa *Guerre civile en France* que la Commune avait été la première révolution ouvrière ? Si les communistes s'en proclament les héritiers, ils ne sont

pas seuls. Les libertaires et anarchistes qui se retrouvent chaque année au Mur des fédérés, s'en distinguent en voyant dans l'expérience des « Communeux » une forme autogérée de révolution. Il ne faut pas cependant ignorer que l'élément déclencheur fut patriotique et le caractère démocratique de l'expérience, issue du suffrage universel.

Témoignages

Nicole Blanc (Perrochaud à l'époque) était une jeune institutrice communiste, nouvelle élue au conseil municipal. Depuis la Nouvelle-Calédonie où elle vit aujourd'hui, elle raconte : « *le souvenir que j'en garde est que nous venions juste d'être élus. C'était notre premier acte politique. Nous avons en même temps que débaptisé la rue Thiers pour la renommer Commune de 1871, donné le nom d'Eugène Pottier, l'auteur de l'Internationale... J'avais très fièrement annoncé à mon père ces premiers actes politiques et ainsi été très déçue alors qu'il ne partage pas mon enthousiasme politique lorsqu'il demanda s'il n'y avait pas mieux à faire. Mon père était proche des militants de la CGT quand il travaillait à Sud Aviation. Je me rappelle aussi que les habitants de la rue Thiers étaient assez mécontents d'avoir à changer leurs cartes de visite mais je ne crois pas que ce mécontentement ait été plus sérieux que cela, mais peut-être n'ai-je pas voulu l'entendre davantage* ».

Jacques Floch, à l'époque nouvel élu également, était 1^{er} adjoint socialiste : « *nous venions d'être élus et étions très attentifs aux mouvements du monde (gauche au Chili...).* C'est Jo Vince [2^e adjoint communiste] qui demanda un débat sur la dénomination de la rue de la Commune de 1871 en débaptisant la rue Thiers. Si l'unanimité se fit au conseil, une voix se fit entendre, celle de Maurice Savariau [élu démocrate, issu d'une famille radicale] qui, tout en reconnaissant le fait de célébrer la Commune, nous fit un brillant exposé historique sur l'homme politique qu'avait été Thiers, évoluant de l'orléanisme sous Louis-Philippe au républicanisme en ce début de III^e

République. Nous en savions moins sur la Commune à l'époque que ce que nous en connaissons aujourd'hui, en particulier le caractère patriotique de la levée en masse de la classe ouvrière refusant l'armistice. La bourgeoisie d'alors craignait la révolte sociale que pouvait engendrer la guerre. La presse se fit l'écho du débat et suscita la réaction des habitants. C'est Lizé, l'horticulteur, natif probablement de la rue, qui lança une pétition contre la décision de débaptiser la rue Thiers, ce

fait étant plutôt considéré comme une atteinte patrimoniale, qu'une opposition au nouveau nom. Ils imprimèrent des petites affiches « ici toujours rue Thiers » apposées sur les vitrines. Je me souviens d'un petit débat, au lendemain de notre décision, à la boucherie Boudaud, avec une cliente du boucher... L'inauguration fut faite le 14 juillet, la municipalité ayant cherché initialement à organiser une manifestation patriotique, à l'occasion de cette fête nationale ».

Bibliographie

- *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier* (Maïtron)
- *Nantes, histoire d'une ville et de ses habitants*, Emilienne Leroux, 1976, Le Livre Ouvert
- *Rezé au 19^e siècle*, Michel Kervarec 1987, ACL
- *L'Ami de Rezé* n°71, « Delaville Leroux l'insurgé », Y. Vince
- *L'Ami de Rezé* n°74, « Hippolyte Dubois », Y. Vince
- « L'Ouest au cœur de l'histoire de la Commune », article *Ouest France*, 3-4 avril 2021
- Revue *L'Histoire*, numéro spécial 2021, « La Commune de l'utopie à la tragédie »
- *Mémoires de Louise Michel*

Le retour de Léon Séché

Dans le n°77 de notre bulletin, notre ami Yves Pacaud a déjà traité de Léon Séché, écrivain ayant résidé à la maison baptisée Ker Maria de 1898 à 1903, en bordure du quai qui porte aujourd'hui son nom.

Les archives municipales ont acquis la copie d'un texte écrit par Alphonse Séché à la mémoire de son père et ce document apporte des précisions sur la vie de celui-ci. Nous allons le résumer.

Le document a pour titre « Autour de Léon Séché » et, pour sous-titre « Petits souvenirs littéraires ».

Le premier point traité concerne les rapports d'amitié de Léon Séché avec Jules Vallès, ce qui surprend un peu. Tous deux étaient certes républicains, mais aux antipodes dans le mouvement.

Vallès, engagé dans la Commune de Paris, en 1871, se situait à l'extrême-gauche et avait dû se réfugier en Belgique pour échapper à la répression de Thiers et des Versaillais. Séché, lui, apparaît comme un conciliateur de tempérament.

Alphonse Séché reproduit une lettre de Vallès à son père qui est une invitation à dîner. Vallès a bénéficié de l'amnistie et vient juste de rentrer d'exil. Il vit alors avec M^{me} Rehn dite Séverine, dont une rue de Rezé porte le nom. Pionnière du mouvement féministe, elle était journaliste et écrivaine.

Vallès est né au Puy-en-Velay, mais son père étant devenu professeur au lycée de Nantes, de par sa jeunesse, il l'y avait suivi. Mais les engagements révolutionnaires de Jules n'étaient pas du goût de son père, qui le fit interner à l'hôpital Saint-Jacques.



Léon Séché par Henri Manuel
(*Touche à tout* - 1^{er} semestre 1910, p. 161)

Alphonse Séché ignore l'origine des liens de son père avec Vallès. Il écrit : « *En 1881, mon père habitait Paris. Correspondant du Phare de la Loire, il était lié d'amitié avec l'auteur de l'Enfant.* »

Je suppose que sa collaboration au grand journal nantais et ses origines anceniennes avaient contribué à cette amitié. »

« *En octobre 1881, Jules Vallès eut le désir de revoir « le théâtre de sa jeunesse ». Il pria mon père de l'accompagner. Il avait quitté Nantes depuis près de trente ans, et il espérait en rapporter un chapitre émouvant pour son Insurgé. »*

¹ Alphonse Séché, « Autour de Léon Séché. Petits souvenirs littéraires », *Mercure de France*, n°799, 01/10/1931, p. 59-101.



Jules Vallès (photo Étienne Carjat)

Ils partirent donc pour Nantes et Alphonse écrit :

« Pendant deux jours, raconte encore mon père, nous visitâmes pas à pas le quartier de Richebourg, le lycée, les ponts, l'Hospice Saint-Jacques, toutes les stations douloureuses de sa vie d'écolier, puis nous remontâmes par bateau la Loire jusqu'à Ancenis... »

Mon père avait tenu à lui faire les honneurs de sa petite ville. Ancenis était aussi la ville natale de Ch. L. Chassin, Royné et Collineau, trois camarades de Vallès au lycée de Nantes, qui figurent d'ailleurs, dans le Bachelier, sous les noms de Matoussaint, Royannez et Collinet. Il le promena sur les quais, lui fit admirer le pont suspendu, le fleuve et ses îles, les restes du château des ducs de Charost et, de l'autre côté de l'eau, le bourg de Liré. Puis il l'emmena prendre le café chez mon grand-père et ma grand-mère Ruellan qui habitaient alors rue des Douves... »

Alors, Alphonse, qui était chez ses grands-parents et était âgé d'à peine cinq ans, découvrit le grand homme, qui lui fit très peur.

Plus loin dans son récit, Alphonse raconte :

« En 1874, mon père s'est fixé à Nantes : il y restera jusqu'en 1877. Il collabora à l'Indépendance de l'Ouest, au Phare de la Loire, publia une feuille hebdomadaire de théâtre, La Lorgnette.

De septembre 1874 à mars 1875, il est chargé de cours de Littérature française à l'institution Livet. »

Ainsi, nous découvrons que Léon Séché fut professeur à Livet. À suivre, Alphonse raconte qu'entre 1876 et 1879, son père écrivit et fit éditer trois recueils de poèmes qui allaient être regroupés en 1888 sous le titre de *La Chanson de la Vie*. En 1879, Léon Séché avait publié *La question cléricalle*. Son fils commente :

« Mon père fut toujours un vieux "quarantuitard". Il s'était pris d'amour pour la République, du temps qu'elle était belle. Élevé par des prêtres, il ne cessa jamais de porter le plus vif intérêt aux choses de la religion. Mais, vis-à-vis de l'Église, il gardait son entière liberté.

Son foncier libéralisme détermine ses convictions politiques et religieuses. Il est républicain, patriote, gallican. Pour lui, les trois choses sont liées indissolublement. Le radicalisme antireligieux lui répugne. Toute persécution, du reste, lui faisait horreur. Il voulait qu'on laisse "les curés" tranquilles ; en revanche, il exigeait d'eux une neutralité politique complète. »

Plus loin, Alphonse continue :

« Libéral et gallican, il détestait les Jésuites, cela va de soi ! Il avait désapprouvé les « Décrets », il désapprouva la loi de Séparation (de 1905). Aussi bien regretta-t'il le manque de fermeté des divers gouvernements qui s'étaient succédé au pouvoir depuis 1881. Il n'aurait pas chassé les Congrégations, mais puisqu'on les avait mises à la porte, il trouvait absurde qu'on les laissât rentrer par la fenêtre. Il connaissait la persévérante ténacité de l'Église ; c'est pourquoi la loi de Séparation lui paraissait une erreur politique. À son sens, l'État se dépouillait dangereusement de sa souveraineté. »

Léon Séché pensait qu'on allait désormais assister à une politique « archicléricale » d'un côté et « archi-maçonnique » de l'autre, ce qui déboucherait sur un coup de force nuisible au pays.

Alphonse écrit :

« Lors de la séparation de l'Église et de l'État, mon père fut frappé qu'un autre Nantais, Aristide Briand, ait été chargé de préparer la Loi et de l'appliquer. Lié d'amitié avec lui, il le vit plus d'une fois à ce propos, et je sais qu'il lui écrivit, soit pour le documenter, soit pour le mettre en garde contre les mauvais conseils de politiciens sectaires. »

Par la suite, Alphonse Séché développe largement l'engagement littéraire régionaliste de son père partagé entre la Bretagne et l'Anjou. Yves Pacaud a traité de cette question. Parmi ses correspondants, on note Jules Simon, mais aussi Ernest Renan.

Alphonse traite ensuite de la statue de Joachim du Bellay à Ancenis, dont son père fut le promoteur, inaugurée en 1894 par José-Maria de Hérédia.

Léon Séché était un poseur de plaques et un éracteur de statues exceptionnel et cela finit par lui coûter cher. Alphonse écrit :

« Mon père, physiquement fatigué, moralement excédé aussi des poursuites de ses créanciers, avait été se réfugier à Pont-Rousseau, modeste bourg en bordure de la Sèvre nantaise, à quelques kilomètres de Nantes.

Il occupait là une petite maison, sur le quai qui, aujourd'hui, s'appelle Quai Léon Séché.

Mon père adorait la campagne. De son père, sans doute, il tenait le goût du jardinage. La maison ayant un jardin, il bêchait, plantait, semait, s'occupait à plaisir. La culture des pommes de terre, des artichauts, des tomates, des petits pois, des haricots verts et des salades n'avait pas de secrets pour

lui. Mais il tenait véritablement orgueil de ses boutures de fraises. Un matin, il annonça, triomphalement à ma mère et à moi que le lendemain, on pourrait cueillir "deux fraises énormes", les premières de la saison. Il m'entraîna au jardin, pour me faire admirer les merveilles : impossible de retrouver les deux fraises. Mon père n'y comprenait rien. « Je n'ai pas rêvé », disait-il.

Nous eûmes l'explication de cette mystérieuse disparition, en voyant Stop – un épagneul magnifique – fureter avec son nez dans les fraisiers. Stop adorait les fruits ; il lui arrivait d'être ivre, à force de manger du raisin dans les vignes. Ces deux fraises, sans attendre jusqu'au lendemain, Stop les avait gobées !... Mon père aimait trop son chien pour ne pas rire ; tout de même, il regrettait ses fraises...

Le séjour de mon père à Pont-Rousseau fut profitable à sa santé et à son travail. C'est là qu'il commença de mettre en train la belle et fructueuse série de ses études d'histoires romantiques, à laquelle il allait se consacrer jusqu'à sa mort.

La première de ses études fut celle qu'il consacra à Alfred de Vigny. Dans l'avertissement imprimé en tête de la seconde édition, en deux volumes, de cet ouvrage, publiée en 1913, mon père écrivait : « Quand ce livre parut, en 1902, les critiques s'accordèrent à dire que c'était une forêt où les historiens de l'avenir viendraient chercher du bois. La prédiction s'est accomplie plus tôt que je ne pensais. Depuis dix ans tous ceux, sans aucune exception, qui ont écrit sur Alfred de Vigny ont pratiqué dans cette forêt des coupes plus ou moins larges, sans avoir eu toujours l'honnêteté de dire où ils avaient pris leur bois... »

S'il vivait encore, il pourrait ajouter que tous ceux qui ont écrit sur Lamartine, Chateaubriand, Hugo, Musset, Sainte-Beuve, M^{me} de Girardin, Hortense Allart de Méritens, Aimée d'Alton, et les principaux acteurs du mouvement romantique, ont procédé pareillement.

Plus loin, toujours en parlant de son père, Alphonse Siché écrit :

« Il avait à Pont-Rousseau un vieil ami auquel il communiquait tous ses projets littéraires ; régulièrement, il l'entretenait de ses travaux. Ce vieil ami, en mourant, m'a légué les lettres de mon père : elles témoignent de l'activité surprenante de leur auteur, elles montrent sa curiosité toujours en éveil et sa ténacité dans la recherche d'un document. »

Cet ami de Rezé, nous n'en connaissons pas le nom, mais c'est lui qui reçut la dernière lettre de Léon Siché datée du 22 février 1914 et postée de Nice où il était en villégiature. Il mourut le 4 mai.

J'suis douanier

Qui se souvient de l'humoriste Fernand Raynaud et de son sketch dont le personnage principal était un douanier ? En dehors de l'image peu flatteuse qu'il donnait des douaniers, le thème de son histoire humoristique était tout autre.

Dans cet article nous n'allons pas évoquer ce douanier, mais les douaniers de Trememout, et même l'existence d'une brigade. Existence pas si lointaine.



Dessin d'Ernest Fort. © A. Boulliou

Pourquoi une brigade à Trentemoult ? La situation géographique et stratégique de ce petit port sud Loire au XIX^e siècle apporte déjà une réponse. Les marchandises véhiculées sur la Loire pouvaient aussi bien être déchargées sur la rive nord que sur la rive sud. Le port de Trentemoult accueillait une flottille importante avec parfois des navires imposants. On déchargeait toutes sortes de marchandises, vins, céréales, produits exotiques, etc. Trentemoult, Chantenay, le bras de Pirmil et de La Madeleine étaient des lieux de mouvements maritimes très denses. D'après l'historienne Emilienne Leroux, plus de 1700 navires sont amarrés le long des quais en 1924 et plus de 2000 entrent dans le port de Nantes en 1931¹.

La douane était déjà implantée sur la rive nord et, pour la circulation des marchandises terrestres, un octroi se trouvait au pont de Pirmil.

La brigade en bord de Loire

Notre étude se cantonne à la période allant du début du XX^e siècle jusqu'aux années 30. Cependant cette brigade existait déjà au début du XIX^e siècle, ce qui nous apporte quelques éléments complémentaires que nous aborderons succinctement.

La douane dépend du ministère des finances, mais certains corps de douane pouvaient être mobilisés en temps de guerre et être rattachés au ministère de la guerre. C'est ce qui se passera lors du premier conflit du XX^e siècle. Toutefois, nos douaniers trentemousins resteront sur place pour assurer leurs missions.

Un petit regard en arrière nous indique qu'entre 1836 et 1936, pas moins de 158 douaniers sont passés par Trentemoult, certains furtivement, d'autres plus durablement. Plusieurs douaniers à la retraite resteront à Trentemoult, et même pour l'éternité. Sur les 158 douaniers, seulement

9 étaient eux-mêmes issus d'une famille de douanier. Ils sont, pour la majorité, originaires du département de Loire-Inférieure, principalement du littoral. Une exception locale : le patron Auguste Gentil, originaire de Vertou, qui débuta sa carrière en Algérie, la terminera à Trentemoult. Les Vendéens ne sont pas en reste, ils sont nombreux à être présents sur le site.



Dessin d'Ernest Fort représentant des matelots douaniers vers 1900 © A. Boulliou

La brigade dépendait hiérarchiquement de la Direction des douanes, anciennement située quai de la Fosse à l'emplacement de l'actuelle médiathèque Jacques Demy. Une caserne, basée rue du Roi-Baco sur la butte Sainte-Anne à Chantenay, hébergeait un certain nombre de douaniers ainsi que leur famille.

¹ Histoire d'une ville et de ses habitants, 1985

Un entrepôt était en place côté Chantenay, sur le quai Ernest Renaud (cf. *La Douane à Nantes*, Arnaud Picard).

La brigade qui nous intéresse pouvait accueillir une dizaine de douaniers. En 1929 le directeur des douanes précise :

« La brigade de Trentemoult comprend : 1 brigadier, 1 sous-patron, 2 préposés et 2 matelots. Si la réorganisation entraîne la suppression du poste de sous-patron, l'effectif sera sous-dimensionné pour effectuer la surveillance de la rive gauche, ainsi que des nouveaux quais du bras de Pirmil. Ne pas descendre en dessous de 5 unités ».

En cette année 1929, nous avons 3 brigades en aval sur la Loire : Basse-Indre, Couëron et Le Pellerin. Celle de Trentemoult contrôle la rive gauche face à Chantenay et peut descendre jusqu'à Port Lavigne en aval, et remonter sur le bras de Pirmil en amont, le quai Wilson étant particulièrement visé. La zone de surveillance est appelée « penthière ».

Une autre note plus ancienne, plus précisément en 1920, indiquait que la penthière de Trentemoult n'était plus considérée comme partie intégrante des ports de Nantes. L'auteur de la note allait même plus loin en précisant que : *« la fraude sur ce secteur, ne s'exerce que peu parmi cette population de retraités, rentiers et petits pêcheurs ».* Serait-ce à dire que Trentemoult était une paisible bourgade ?

En 1921 nous apprenons que la rive gauche ne serait que peu praticable pour accoster et, qu'en revanche, la rive droite devrait être surveillée davantage. Un corps de garde est, par ailleurs, déjà en place sur le quai des Antilles depuis le début du siècle. Et la construction d'un nouveau corps de garde est envisagée sur le quai Wilson dès 1920.

Ces commentaires en disent long sur l'avenir de la brigade de Trentemoult.

Et le douanier dans tout ça ?

Revenons à nos douaniers et à leurs grades. Ils s'échelonnent du simple matelot au sous-officier :

- Le préposé ou soldat de première classe, équivalent au matelot. Ce grade est composé de quatre classes ;
- Le sous-patron ou sous-brigadier, équivalent au caporal. Il est composé de trois classes ;
- Le patron ou brigadier, équivalent au sergent. Il est composé de deux classes.

Tous les douaniers de la brigade de Trentemoult sont des matelots ou d'anciens matelots reconvertis. D'ailleurs l'uniforme de ces douaniers est proche de celui des marins. Comme couvre-chef, les patrons et sous-patrons portent la casquette marine, et les matelots le béret. Sur le béret le mot « DOUANE » remplace le nom du navire. L'ancre marine est le motif qui figure sur ces couvre-chefs et les cols des uniformes, contrairement aux tenues des douaniers des brigades terrestres qui portent le képi et comme motif la grenade imbriquée dans un cor de chasse.

Pour leur engagement les douaniers passaient un petit examen de dictée et de calcul. Ils devaient être, au minimum, titulaires du certificat d'études primaires.

Comme pour les officiers militaires, le mariage du douanier est soumis à autorisation de la hiérarchie. Le douanier doit faire sa demande par écrit et attendre un retour favorable, toujours par écrit. Cela peut prendre plusieurs mois, il faut donc s'armer de patience.

Puisque nous évoquons indirectement l'armement, les patrons et sous-patrons sont armés, soit d'un revolver modèle 1892 soit, depuis la fin de la Grande Guerre, d'un pistolet Ruby. Le matelot aura à sa disposition le fusil Chassepot-Gras modèle 1874, puis le fusil Lebel.



Emplacement des différents habitats des douaniers trentemoultins. Les points indiquent d'autres lieux locatifs ayant accueilli des douaniers

L'habitat des douaniers

J'évoquais comment certains d'entre eux avaient fait souche dans le village. Pas moins d'une douzaine étaient propriétaires sur l'ensemble des îles. Nous découvrons même un ancien directeur de douane en Chine, retraité à Trentemoult. Les autres étaient locataires. On peut comprendre ce choix locatif : la plupart des agents de douane ne restant pas longtemps dans une brigade, il était difficile de s'implanter. Ceci dit, tous résidaient dans le village et, même en location, certains se sont sédentarisés.

Le quai, bien évidemment, en hébergeait quelques-uns, mais aussi la rue de la Douane (nommée ainsi depuis février 1912 par délibération municipale). Les douaniers trentemoultins étaient bien implantés dans le paysage.

La carte présentée donne une vision de leur implantation.

Le corps de garde

En dehors de leur habitation respective, où se tenaient ces douaniers pendant leur faction ? Sur certaines cartes postales, il est aisé de remarquer la petite guérite implantée en face de l'embarcadère des « Roquios ». En revanche, il n'est pas simple de retrouver le corps de garde de la brigade, car aucun document cadastral ne permet de le situer. Ce que l'on sait, c'est que les douaniers devaient monter leur faction sur le quai, puis retourner dans leur demeure.

Alors existait-il un corps de garde à Trentemoult ?



Le quai Jean Bart, devant l'embarcadère des Roquios

Un événement en janvier 1912 va nous apporter une information confirmant son existence : Vers 18h, le sous-patron Pierre Durand tente de monter dans un fûtreau (barque locale de la Loire) amarré le long du quai. Il glisse et tombe dans l'embarcation. Le matelot Pierre Saillé est avec lui et le soutient pour effectuer son service jusqu'à 21h. De retour au corps de garde le matelot Guillaume Tartoué, accueille son patron handicapé.

Pierre Durand retournera chez lui vers minuit.

Il y avait donc bien un corps de garde, mais rien n'indique son lieu.

Quelques sources orales nous avaient indiqué une maison, sise au début de la rue de la Douane, mais sans précision, ni justification.

Un document, retrouvé aux Archives Départementales, nous a fourni une information importante. Même si ce document est daté de 1823, il indique un accord entre un propriétaire trentemousin et la Direction de la douane. Le 25 juin 1823, un bail est signé entre la Douane, représentée par le contrôleur Soller, et le propriétaire Pierre Moreau, pour une maison située sur le quai et qui deviendra le corps de garde de la douane.

Le bail est signé pour une période de 3, 6 et 9 ans.

Après recherche, la maison qui était pressentie par nos sources orales semble se confirmer. Il pourrait s'agir de la maison au 16 rue de la douane dont l'ancienne cote cadastrale est A137, soit AD127 actuellement. En 1830, cette maison appartenait à Pierre Moreau dit la Vermine. Il possédait aussi les maisons aux 12 et 14 rue de la Douane. La location est actée pour un montant de cent quarante francs par an.

D'autres sources vont nous permettre de valider cette hypothèse. En 1843 la fille de Pierre Moreau, Rose Elisabeth, hérite des biens de ses parents. Elle est aussi l'épouse de Noël Zacharie Lancelot, marchand de vin. Rose continue la location de sa maison, et même de ses maisons, car il est fait mention d'un corps de garde loué pour cent cinquante francs par an et d'une habitation mitoyenne pour le brigadier pour cinquante francs par an.

Les deux habitations sont cadastrées en A136 et A137, ce qui correspond aux 14 et 16 rue de la Douane.



La maison du corps de garde de 1823 à 1934

Rose louera ses biens jusqu'en 1870, année de son décès. Son époux, et ensuite ses enfants et petits-enfants, maintiendront ce lien avec la Direction de la douane jusqu'en 1933. Le dernier bail sera signé des deux sœurs Marie Lancelot et Léontine Lancelot épouse Thomson.

Le loyer évoluera lentement, de cent cinquante francs en 1843, il passera à trois cents francs en 1924, puis quatre cents francs en 1933.

La résiliation du bail sera effective le 26 juillet 1934, ce qui correspond à la fin de la brigade trentemousine.

Les allumettes sous surveillance

Maintenant que nous avons planté le décor, nous pouvons aborder quelques bribes concernant les missions du douanier.

Son rôle premier était la surveillance et le contrôle des marchandises. On peut donc aisément imaginer que ces missions n'étaient pas du goût de tout le monde. Les débarquements de marchandises sur les quais de Trentemoult étaient particulièrement contrôlés. Il y avait sans aucun doute une relation entre les douaniers et les locaux, notamment les marchands de vin qui étaient nombreux dans le secteur, mais aussi les pêcheurs. Il n'y avait pas que le vin qui était surveillé, toute marchandise déchargée était inspectée. Dans le récit qui suit, on remarquera que même les marchandises non déchargées étaient contrôlées, voire recherchées.

En mai 1911, le sous-patron Pierre Durand surveille la penthière. Le yacht *Ratium* se présente, il est immédiatement contrôlé. La saisie n'est pas formidable, mais suffisante pour stopper le contrevenant : 630 g de tabac, 34 cigares, 40 cigarettes, 34 boîtes d'allumettes. Ses collègues de Couëron seront plus performants en saisissant, sur une autre embarcation, 17 820 allumettes en bois, près de 6 kg

de sucre, 600 g de thé, 3 kg de sel, 1 kg de confiture et 2 kg de savon.

Les contrebandiers rivalisent d'ingéniosité pour cacher les produits illicites. La Direction des douanes réfléchit sur une stratégie et envoie la note suivante :

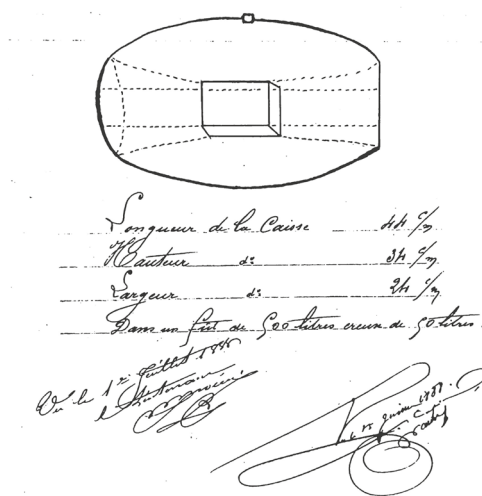
« Les agents effectuant sur les penthières un service normal, ont l'ordre de s'éloigner de leur point d'observation, dans le but de faire croire à un relâchement et de permettre à des agents dissimulés de constater une infraction. »

Cela a-t-il permis la saisie précédemment rapportée ?

Revenons à nos allumettes en bois : pourquoi les saisir ? Aujourd'hui on peut s'interroger. Depuis 1872 une loi réglemente le commerce des allumettes, qui devient propriété et monopole de l'État. A partir de cette date, la fabrication et le transport des bâtonnets de bois, du phosphore et du soufre deviendront une activité lucrative pour les contrebandiers, mais aussi un risque.

En septembre 1871, le député Destremx Léonce, rapporteur à l'Assemblée nationale, tente de justifier la nouvelle taxe sur les allumettes :

« Tout le monde reconnaît le danger des allumettes chimiques ; la plupart des incendies n'ont



Fût de 500 litres d'eau-de-vie cachant une caisse © AD44

pas d'autre cause. Dans les campagnes, dans les exploitations rurales, ce danger est infiniment plus grand; la plupart des valets de ferme couchent dans les fenières (granges) ou les greniers, et ont toujours des allumettes chimiques dans leurs poches pour allumer leur pipe ou leur lanterne. Il en résulte de nombreux incendies provenant d'allumettes jetées sur le sol et qui s'enflamment, soit par un choc, soit simplement par l'effet de la chaleur solaire. Vous connaissez tous les allumettes dites de sûreté, les allumettes hygiéniques. Ces allumettes n'offrent aucun danger, elles ne peuvent prendre feu que sur un frottoir spécial. Eh bon, messieurs, je voudrais voir se généraliser le plus possible l'usage de ces allumettes ».

Cette intervention nous apporte une explication sur nos fameuses allumettes ininflammables sans frottoir.

L'État tentera de réprimer sévèrement ces importations illicites par une autre loi en 1875 : « Tous ceux qui seront trouvés vendant en fraude des allumettes à leur domicile ou qui en colporteront, qu'ils soient ou non surpris à les vendre, seront arrêtés, constitués prisonniers et condamnés à une amende de trois cents à mille francs indépendamment de la confiscation des allumettes saisies ».

Voilà qui fut dit, et écrit !

Lectures dangereuses

Parmi les missions du douanier, il en est une qui est plutôt inattendue.

Revenons juste sur la fin du XIX^e siècle qui voit fleurir une certaine quantité d'ouvrages anarchistes. Plusieurs notes sont envoyées dans les brigades pour rechercher et confisquer des écrits interdits sur le sol français. Ces ouvrages proviennent d'Italie, d'Angleterre ou de Belgique. On y trouve, par exemple, un ouvrage d'Elisée Reclus intitulé *Pourquoi sommes-nous Anarchistes ?* ou bien encore un ouvrage sur la Commune de Paris édité à Bruxelles.

Les notes à destination de nos douaniers sont intitulées « Ecrits Prohibés » et indiquent parfois des précisions sur le conditionnement, comme ce manifeste provenant de Londres intitulé *Les dynamitards aux panamitards*, spécialement envoyé par paquets de 50 enveloppés dans des journaux anglais.

Sans bouger de Trentemoult, nos douaniers voyageaient...

Sauveteur aussi

Le douanier n'est guère apprécié, nous en avons donné un exemple précédemment, mais son rôle de surveillance apporte parfois un regard bien différent.

En date du 18 novembre 1915, le journal *Le Phare de la Loire* relate un événement qui sera repris un an plus tard dans les *Annales du sauvetage maritime* :

« Vers 18 heures, le patron Auguste Gentil qui était de service de faction sur le quai de Trentemoult, et le matelot Charles Grolier, qui venait pour effectuer le même service, entendirent les cris "Au secours" poussés par des personnes qui paraissaient, étant donnée la brume épaisse qui couvrait la Loire, se trouver au milieu du fleuve. En toute hâte ces deux agents armèrent la yole qui était au mouillage à proximité du quai, et se rendirent à force de rames, au point d'où les cris provenaient, et où le vapeur Bouguenais de la Compagnie des Messageries de l'Ouest avait, en se rendant de Nantes à Trentemoult, heurté la gabare Hercule, coulée vers le milieu de la Loire depuis quelques jours.

Ce navire qui portait environ 30 passagers, commençait à être envahi par l'eau quand nos deux agents l'accostèrent. A ce moment, aucune autre embarcation n'étant sur les lieux, 15 personnes environ prirent place dans la yole qui se trouvait dangereusement surchargée. Survint peu après le bac de Trentemoult qui prit d'autres passagers restés sur le vapeur, et une dizaine de ceux qui se trouvaient sur la yole. Avant de quitter le lieu du

nauffrage, le patron Gentil et le matelot Grolier explorèrent l'intérieur du vapeur, pour s'assurer qu'aucun passager ne restait à bord, et se dirigèrent vers le quai de Trentemoult où ils déposèrent les 5 personnes restées dans leur embarcation.

L'intervention des deux douaniers a été d'autant plus précieuse que le vapeur dont, au moment de l'accident, on ne connaissait pas la situation exacte, pouvait disparaître rapidement dans le fleuve, entraîné par l'eau qui l'envahissait, ou brisé par l'explosion possible de la chaudière. Les 15 personnes recueillies par nos deux agents ont donc échappé à un incontestable danger.

Signé le lieutenant des Douanes, BESSON »

Ce sauvetage illustre comment la traversée de la Loire n'était pas toujours tranquille et comment, sans la surveillance des deux douaniers, la situation aurait pu être catastrophique.

Une ligne de vie

Un autre fait, bien plus ancien, nous conte une autre histoire de sauvetage :

Le 25 avril 1888, le matelot Ferdinand Raguideau s'est porté au secours d'un homme tombé dans la Loire. En surveillance du déchargement de houille de la gabare *Sarthe* sur la Penthièvre n°3 de l'île Gloriette.

Ce douanier en poste sur Trentemoult récidivera en juin de la même année en secourant le nommé Dupont qui venait de se jeter volontairement dans la Loire, en face du bureau du port.

Pour ce type de sauvetage, les douaniers étaient équipés de petites barques ou fûtreaux, ou bien d'un objet indispensable : la ligne Brunel, du nom de son inventeur, Joseph Brunel, fils et petit-fils de douanier.

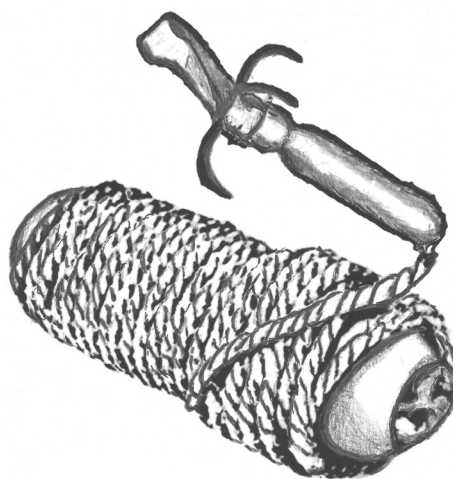
Mais qu'est-ce donc que cette ligne ?

La ligne Brunel se compose essentiellement d'un flotteur ou manchon de bois à tronc conique long de 12 à 17 cm, dont le milieu est traversé par une tige métallique terminée à une extrémité par un anneau et à l'autre par un grappin. A ce dernier est fixée une cordelette très résistante qui va ensuite s'enrouler autour du bâton.

Lorsque le douanier aperçoit une personne en danger de se noyer, il peut alors s'en servir de deux manières : si la personne n'est pas à bout de forces et se tient bien à l'eau mais est entraînée pour une cause ou une autre, il garde le grappin en main, déroule quelque peu la cordelette et lance au désespéré le bâton qui, faisant flotteur, n'a pas de peine à être saisi par lui. Il n'y a plus alors qu'à le tirer hors de l'eau. Si, au contraire, la personne ne peut résister à la mer ou au courant et se noie infailliblement, le douanier garde le bâton à la main et lance le grappin sur la personne.

Joseph Brunel eut l'idée de cet objet de sauvetage vers 1874.

Les histoires de sauvetage sont assez fréquentes chez les douaniers. Leur surveillance a évité bien des drames sur le secteur.



Une ligne Brunel hors de son étui

Boire un petit coup

La surveillance donne parfois des envies de boire un verre. La tentation devait être grande, les cafés et bars étaient nombreux sur le quai de Trentemoult au début du XX^e siècle. Le 12 août 1900, le brigadier Mahé déclare avoir vu le matelot Raguideau prendre un verre avec des civils à la terrasse de la buvette *Le Gavre*, près du poste, et ce, pendant son service.

Le matelot lui aurait répondu « qu'il le prouve, vu qu'il n'avait pas de témoin ».

En lisant le rapport du lieutenant, nous apprenons que le matelot Raguideau buvait un verre de cidre avec un ami, mais le rapport du capitaine évoque un verre de vin et une agressivité vis-à-vis de son brigadier. La faute semble prendre une intensité croissante lorsqu'elle monte dans la hiérarchie.

Ferdinand était jusque-là apprécié et bien noté, nous l'avons vu dans le chapitre précédent. Il

sera néanmoins puni d'une annotation dans son dossier, je cite :

« pour avoir été surpris buvant un verre de cidre sur le quai pendant sa faction, et avoir manqué de déférence à l'égard de son brigadier ».

Cette annotation sera lue devant tous les douaniers de Trentemoult. Méthode humiliante.

Ferdinand partira à la retraite en septembre 1902, comme le brigadier Mahé d'ailleurs, qui lui aussi se verra sanctionné en 1901 pour avoir remis des scellés sans vérification alors qu'il manquait des marchandises dans le navire contrôlé.

Nos douaniers avaient parfois d'autres déboires avec leur hiérarchie : ce fut le cas pour le matelot Auguste Artus qui, toujours en 1901, écopa de plusieurs avertissements pour indiscipline et pour avoir été surpris sommeillant sur les quais ou sur la digue de Trentemoult. Les quais devaient déjà être agréables à cette époque.



Quai de Trentemoult par Edmond Bertreux © Archives Municipales de Rezé

La fin de notre brigade

Agréables ou pas, le petit port de Trentemoult, ainsi que ses quais, vont devenir trop étroits pour accueillir des navires de plus en plus imposants. Le quai Wilson, un peu plus en amont, sera plus adapté ; ce qui d'ailleurs explique la volonté de la Direction de la douane d'implanter un corps de garde à proximité.

Les infrastructures routières vont également se développer ainsi que le trafic ferroviaire. Quant au trafic fluvial sur le port de Nantes, il va décroître au fil du temps. Tout ceci conjugué entraînera inévitablement la disparition de la brigade sur Trentemoult et, bien plus tard, celle du quai Wilson.

La brigade de Trentemoult fut dissoute en 1934. Cependant nous constatons qu'en 1936 il restait encore trois douaniers sur place et trois autres à la retraite. Les éléments évoqués en 1929 laissaient présager cette fin.

Que reste-t-il de cette époque ? Une rue, nommée en 1912 rue de la Douane, sans aucun autre signe ou trace permettant d'en connaître l'histoire.

Dans ces quelques pages, nous avons tenté d'apporter une vision non exhaustive sur cette brigade et ses douaniers trentemousins.

Remerciements :

Les Archives Départementales de Loire-Atlantique
Les Archives Municipales de Rezé
M. Arnaud Picard, Directeur des douanes nantaises
M. J.L Hery, Nantes Histoire
André Péron pour son œil bienveillant, ainsi que Denise Bougain efficace dans ses corrections
Et tous les amis trentemousin-es qui m'ont permis d'avancer sur le sujet : Annick, Edmond, Youenn, Philippe, et tant d'autres...

Sources :

Uniformes et Traditions du Corps Militaire des Douanes – Ch. Mulé
La Caserne des Douanes – Jean Duret
Association pour l'Histoire de l'Administration des Douanes
Archives municipales : séries 1F, 10 et listes électorales
Archives départementales : séries 2P et 5P

L'histoire au présent : Les municipalités, à la croisée du local et du national

Depuis 1790, à Rezé comme ailleurs, les municipalités successives témoignent des mutations à l'œuvre à la fois dans la commune et dans le pays¹. Leurs compositions et leurs décisions portent la trace des guerres, des révolutions, des changements de régime ou des grands débats qui rythment notre histoire.

Cependant, il est plus rare qu'une élection municipale - comme celle de 2020 - offre le témoignage d'un cycle politique national qui s'achève sous nos yeux.

Lors des dernières élections municipales, les commentaires ont mis en exergue les querelles de personnes au sein des forces de Gauche qui dirigeaient Rezé ainsi que l'influence du contexte pandémique sur le scrutin. Pourtant, avec un peu de recul, on aperçoit plus clairement que trois faits racontent une histoire qui dépasse les querelles locales ou les effets d'un virus. Tout d'abord, c'est la première fois depuis 1959 que le maire n'est pas un adhérent socialiste (ou SFIO avant 1973). C'est la première fois également, depuis 1959, qu'aucun adhérent PS ou PCF ne siège au conseil municipal². C'est la première fois enfin que, depuis l'instauration du mode de scrutin actuel (1982), la Droite républicaine est éliminée au premier tour. Bien-sûr, on pourra arguer que nombre d'élus sont issus de ces formations absentes mais la convergence de ces trois constats peut-elle être le résultat du hasard ou des seules inimités locales ?

Avant de tenter de répondre à cette question, il est utile de revisiter la longue saga des municipalités rezéennes pour mieux éclairer les débats actuels et voir comment à Rezé, le national et le local parfois s'enlacent, parfois s'opposent. Mais tout d'abord, un constat global : le cliché « *La Révolution est un creuset de notre modernité* » s'avère exact concernant notre organisation municipale. En effet, ce qui est remarquable, dans ces années révolutionnaires, ce ne sont pas les réalisations de terrain (la durée des mandats³ des 4 premiers maires n'atteint pas deux ans au total !) mais deux promesses. La première concerne la décentralisation. En effet, en 1790, la France est divisée en départements, districts, cantons et paroisses (qui deviendront communes en 1793) avec, pour chaque niveau administratif, une réelle indépendance. Pour sa part, la commune va percevoir les impôts directs, elle peut taxer les denrées de première nécessité ou

¹ Source principale sur l'histoire des municipalités rezéennes : le livre de Yann Vince, *Rezé la républicaine*, Éditions Coiffard, 2017. Cet article doit beaucoup à ce livre.

² Après la démission récente (mars 2021) des derniers représentants PS au conseil municipal. À noter que suite à ces démissions, Yann Vince, qui appartient au mouvement des Progressistes, est entré au conseil municipal mais il a gardé son ancienne affiliation avec le PCF. Autre exception pour les communistes : suite à leur choix de ne pas faire liste commune avec les autres forces de Gauche, ils furent absents de la deuxième municipalité Plancher (1965 - 1971).

³ Au fil de l'histoire, on note une stabilisation des municipalités : si la moyenne de durée de mandat des maires est de moins de 7 ans entre 1790 et 1959, elle est de 14 ans depuis cette date.

requérir l'emploi de la force publique : capacités loin d'une démocratisation de la vie locale mais bases d'une véritable autonomie. Cette liberté va bien vite être étouffée par le Consulat, l'Empire puis la Restauration : l'État, par l'intermédiaire des préfets, reprendra la main sur les communes. Mais l'idée de décentralisation va subsister comme un potentiel à réaliser un jour : ce sera le cas deux siècles plus tard avec les lois de 1982 et 1983 ! La seconde promesse, c'est le suffrage universel créé par l'éphémère constitution de 1792 mais qui n'avait d'universel que le nom (il excluait les femmes) et qui ne fut jamais appliqué. Il faudra attendre 1945 pour que le vote devienne vraiment universel en France !

Et puis les origines de notre histoire municipale mettent en lumière deux caractéristiques de notre organisation administrative. La première concerne la sagesse des premiers révolutionnaires qui n'ont pas voulu briser les communautés de vie : ils calquèrent l'unité de base du pays (la commune) sur les anciennes limites paroissiales qui structuraient la vie sociale de la France. Cette permanence des bassins de vie préservera les identités locales qui pourront exprimer toute leur diversité une fois leur autonomie reconquise.

La seconde caractéristique est vraiment une exception française : ce choix de préserver un territoire préexistant revient à découper le pays en 41 000 communes (près de 35 500 subsistent aujourd'hui). Cette organisation est unique : à elles seules, les communes de France représentant 40 % des unités administratives de base dans toute l'Union Européenne⁴ ! On est là au cœur des débats actuels sur notre organisation administrative - les uns regrettant un émiettement coûteux et

inefficace, les autres valorisant l'expression de la vie citoyenne avec près de 520 000 élus locaux qui donnent de leur temps et de leur énergie pour assurer à leurs concitoyens « un guichet de proximité ». Avec, en ligne de mire de ce débat, la question de l'élection au suffrage direct des intercommunalités. Au passage, notons que la coopération intercommunale n'est pas une création moderne et qu'elle a plus d'un siècle d'ancienneté : les syndicats de commune⁵ ont été créés dès 1890 ! Le premier d'entre eux à Rezé date de 1919 pour la réalisation avec Nantes de nouveaux abattoirs (qui ne seront construits qu'en 1932). Le second fut créé en 1934 et concerne l'alimentation en eau potable de Rezé, Bouguenais, La Montagne, rejoints l'année suivante par Les Sorinières.

Au fil de cette histoire, la figure du maire apparaît dans toute sa complexité - qui est d'ailleurs largement méconnue encore aujourd'hui. Ses « casquettes » sont en effet plus nombreuses que ce que l'on imagine. Il exerce bien sûr les compétences déléguées par le conseil municipal mais il dispose également de pouvoirs propres, notamment en matière de police administrative. Et le Maire agit aussi directement au nom de l'État, sous l'autorité non pas de son conseil municipal, mais sous celles du Préfet (organisation des élections par exemple) ou du Procureur de la République (en tant qu'officier d'état civil et officier de police judiciaire). Autre caractéristique méconnue : le Maire est le président du CCAS qui est un établissement public indépendant dans ses décisions. Conséquence : les principaux dossiers du social n'ont pas de visibilité publique (ils ne sont pas présentés en conseil municipal) alors qu'ils constituent une politique publique structurante pour des villes comme Rezé.

⁴ Source : étude de Dexia (2008).

⁵ 1890 : création des syndicats de communes à vocation unique (une seule compétence dans ses statuts) - 1935 : renforcement de la loi de 1890. Enfin 1935 : création des syndicats de communes à vocation multiple.

Deux débats forment le fil rouge des 55 municipalités⁶ rezéennes (sous l'égide de 29 maires) qui se sont succédées depuis 1790 : les rapports conflictuels avec l'État et la question scolaire. L'opposition commune/État est trop déséquilibrée en faveur du second pour que l'on puisse parler d'un bras de fer. Et donc, si elle est constante, elle n'est guère structurante puisqu'elle ne se traduit pas en décisions tangibles. Aujourd'hui encore, elle est à l'œuvre dans les vœux votés en conseil municipal, qui ne concernent que rarement une question locale⁷ mais qui permettent aux groupes politiques d'affirmer leur opposition ou leur soutien vis-à-vis du gouvernement en place. Curieusement, s'il existe un conflit qui a modifié le visage d'un quartier de Rezé, c'est un conflit interne concernant Trentemoult. Malgré l'arrêté municipal de 1802, les Trentemousins persistent à construire leurs maisons sans autorisation du conseil de préfecture, arguant du fait qu'ils sont « *propriétaires [des sols] en vertu d'afféagements très anciens* ». Ce conflit né sous le deuxième mandat de Pierre-François Huard (1800 – 1803) va s'aggraver sous celui de Joseph de Monti (1820 – 1830) qui écartera les sept conseillers trentemousins de sa municipalité. En 1821, alors que le maire avait réclamé la propriété des « communs » de Trentemoult, il est désavoué par le conseil de préfecture qui donne raison aux

Îliens sur cette propriété. Dès lors, ces derniers déclarent vouloir s'administrer librement sans reconnaître l'autorité de Joseph de Monti. On a ici un cas très rare de patrimoine bâti, créé non pas par décision d'un pouvoir mais par celui d'un contre-pouvoir, sans intervention d'un architecte et sans aucun respect des règles d'urbanisme de l'époque ! En effet, ce qui fait aujourd'hui le charme de Trentemoult, au-delà de la typicité des maisons construites en hauteur pour se prémunir des crues, c'est le joyeux désordre du village qui faisait dire à Jean Carmet : « *Trentemoult ressemble à une casbah, avec ses ruelles où les gens pourraient correspondre par les toits* »⁸. Ce joyeux désordre, on le doit à cinquante ans d'opposition de Trentemoult avec son « pouvoir central ».

En ce qui concerne le fil rouge scolaire, il apparaît suite à la loi Guizot⁹ (1833) qui oblige les communes à créer et à financer une école primaire pour les garçons et à recruter un instituteur¹⁰ pour la faire fonctionner. La loi prévoit la gratuité pour les enfants des familles pauvres (un tiers des familles à l'époque) et elle s'attaque à un fléau oublié : au moment de son vote, un adulte sur deux est analphabète en France ! Contrairement aux résistances souvent constatées ailleurs, Rezé s'empresse de mettre en œuvre cette loi et recrute, dès 1884,

⁶ Il faut ajouter à ce chiffre 5 administrations cantonales entre 1796 et 1800 ainsi qu'une commission administrative installée pour 1 an en 1870.

⁷ La loi n'autorise que l'examen des questions locales en conseil municipal mais, en matière de vœux politiques, le contrôle de légalité fait preuve d'une très grande tolérance.

⁸ Source : interview de Jean Carmet par l'auteur. *Rezé-Magazine* n° 31 – mai 1991

⁹ La question scolaire est complexe pour deux raisons : elle ne démarre pas à la Révolution comme on le croit souvent mais avec l'ordonnance royale de 1698 qui crée de façon non contraignante de « petites écoles paroissiales ». L'autre raison tient aux nombreux textes très progressistes votés pendant la période révolutionnaire mais qui ne seront jamais appliqués. Pour faire simple sur ce qui impacte directement les municipalités, retenons quatre jalons : la loi Guizot (1833) qui instaure un enseignement primaire pour les garçons, la loi Dury (1867) qui étend cet enseignement aux filles, et l'instauration d'un système éducatif obligatoire, laïc et gratuit par les lois de Jules Ferry (1881-1882). Il faut ajouter à ces trois jalons les lois de décentralisation (1982 – 1983) qui donneront aux municipalités une responsabilité de moyen (locaux, fournitures, restauration, accueil périscolaire, ...) concernant le primaire.

¹⁰ Ces instituteurs étaient à l'origine rémunérés par les familles pouvant s'acquitter d'une redevance. Ce n'est qu'à partir de 1889 que les titulaires deviendront des fonctionnaires d'État. Rappelons que le corps des instituteurs a été créé par la loi du 12 décembre 1792.

un instituteur, Julien Albert, qui, plus tard, deviendra Maire (1876 – 1878). Ce n'est pas exceptionnel mais significatif : près de 30% des Maires de Rezé depuis 1848 sont des enseignants. Pratiquement toutes les municipalités depuis cette date sont marquées par l'école ou ses corollaires et il serait fastidieux d'énumérer la liste interminable des dossiers examinés en conseil municipal. Notons tout de même deux récurrences liées à la question scolaire qui sont d'une grande importance pour Rezé. Tout d'abord la culture : dès 1888, la municipalité Lancelot subventionne une bibliothèque « scolaire et populaire » et ce lien entre école et culture ne va cesser de se renforcer dans la droite ligne d'une éducation populaire qui devait être émancipatrice pour les citoyens. Et Rezé se dotera très tôt des outils de cette priorité : théâtre, cinéma, maison des jeunes, bibliothèque, école de musique - et aura l'ambition d'un gymnase par quartier pour conforter l'éducation des corps en même temps que celle des esprits. L'autre question est mal connue et mériterait une étude à part entière : l'influence de la franc-maçonnerie sur les municipalités rezéennes depuis 1790. Non seulement il est avéré que nombre de maires sont Francs-Maçons mais beaucoup de Rezéens éminents le sont aussi, tels Henri Suser, Eugène Orioux ou Paul Grandjouan. Avec parfois des événements marquants : l'année du centenaire de la Révolution par exemple, la municipalité décide d'édifier un monument célébrant la République. Ce dernier est principalement financé par la loge « Paix et union » à laquelle appartenait le maire (R. Lancelot) et le préfet ! Aujourd'hui, si cette histoire est en train de s'effacer (encore une fin de cycle !), elle est toujours visible : en témoignent les gravures sur l'hôtel de ville¹¹. On pourrait enfin relire une grande

partie du passé rezéen (en dehors des questions urbaines et sociales) en suivant les implications de termes qui s'entrecroisent sans cesse : école, laïcité, culture, anticléricalisme, franc-maçonnerie...

Au fil des époques, Rezé — avec ses positions très majoritairement républicaine et laïque¹² — s'est le plus souvent trouvée en désaccord avec le pouvoir central. Et cette position décalée, elle l'a également connue avec son arrière-pays beaucoup plus conservateur. Mais aujourd'hui, si ce décalage existe toujours, il s'accompagne à l'inverse d'un phénomène très en accord avec son temps et qui surprend dans une municipalité aussi politisée que celle de Rezé. En effet, comme nous l'avons précisé en introduction, sont absents du conseil municipal les représentants des trois grandes familles partisans qui structurent le paysage politique dans notre pays depuis près d'un siècle ! On aurait tort de ne voir dans cette absence que le résultat du hasard ou des querelles de personnes. Cette absence est le signe d'un basculement national qui marque la fin d'une ère : celle des grandes idéologies qui structuraient notre imaginaire et celle des institutions qui les incarnaient – les partis politiques principalement¹³.

Ces croyances avaient deux intérêts majeurs : elles étaient prédictives dans un sens positif, c'est-à-dire qu'elles procuraient l'illusion de pouvoir lire l'avenir et elles donnaient la certitude que cet avenir serait meilleur. Ces croyances étaient également « identitaires » : elles permettaient d'appartenir à une famille de pensée protectrice (Droite – Gauche) où le doute n'était guère de mise. Elles s'accompagnaient bien-sûr d'un aveuglement profond vis-à-vis du réel mais elles portaient des espé-

¹¹ Voir l'article sur l'hôtel de ville dans le bulletin des Amis de Rezé n° 84

¹² Cette permanence remonte au milieu du XIX^e siècle.

¹³ L'autre récit religieux dominant (le catholicisme) et son institution (l'église romaine) ont connu le même dépérissement.



La salle du conseil municipal vue des rangs du public. Cette salle est une métaphore de "Rezé la Républicaine" (cf l'ouvrage de Y. Vince déjà cité). En effet, elle présente des signes maçonniques qui symbolisent également la devise de la République : Liberté (l'oeil de la connaissance qui émancipe en permettant aux citoyens de penser par eux-mêmes), Égalité (le triangle équilatéral au centre de l'oeil) et Fraternité (le cercle qui entoure le triangle et qui forme l'iris de l'oeil). Ces symboles, au cœur même du lieu de décision de la commune, font bien sûr écho à l'histoire des municipalités de Rezé dont le fil rouge se nomme laïcité, république, savoir pour tous.

rances qui créaient des solidarités et qui faisaient société. Deux grandes utopies auraient pu prendre le relais de nos illusions perdues : celle d'une Europe solidaire – mais les égoïsmes des États et la prévalence d'un libéralisme inégalitaire la mettent à mal – et celle de l'Écologie – mais elle est encore perçue comme trop punitive et culpabilisante (l'obligation de renoncer à certains plaisirs pour éviter la catastrophe qui s'annonce peut difficilement soulever l'enthousiasme).

En attendant que revienne le temps des cerises, la municipalité rezéenne est devenue – bien malgré elle – le symbole d'une fin de cycle qui concerne tout le pays et au-delà même de ses frontières. La composition de son conseil municipal donne à voir la fin d'un

monde – fin accélérée par l'accablement pandémique – sans que le monde d'après soit imaginable : l'incertitude est la seule certitude possible aujourd'hui.

Dernier paradoxe et non des moindres : alors que le maire, Hervé Neau, se retrouve à la tête d'une municipalité ultra-moderne – dans le sens où elle témoigne par anticipation de la fin d'un cycle politique séculaire – sa personne même fait directement le lien avec la grande tradition rezéenne : il est enseignant et très lié à l'une des plus grandes amicales laïques¹⁴ du département. Décidément l'histoire ne se dissout jamais complètement dans le présent, et certaines traditions – quand elles sont ancrées dans un territoire – gardent toute leur vivacité.

¹⁴ Rappelons que dès 1907 a été créée une société de bienfaisance issue du comité d'action républicaine, « Les Amis des écoles laïques de Rezé » : l'ancêtre de nos amicales laïques d'aujourd'hui.

L'Ilette et l'Histoire

Dans le numéro 86 de notre bulletin, nous avons traité de l'Ilette essentiellement du point de vue de la géographie, mais l'histoire a aussi laissé une forte marque.

Le menhir des Sorinières se situe dans le bassin de l'Ilette et est bien connu. Par contre, on connaît beaucoup moins le petit menhir christianisé situé non loin de là et qui fait partie d'un ensemble détruit au 19^e siècle.

La présence de mégalithes est donc bien attestée et la toponymie nous livre encore la Pierre-Percée, le long de l'Ilette en Rezé, à côté de la rue Pierre Legendre. Dans la terre des Cartérons, non loin du village de la Chaussée, on peut aussi voir un probable menhir couché qu'il y aurait intérêt à faire authentifier puis redresser pour qu'il ne disparaisse pas un jour dans une opération immobilière.

Le monde médiéval a laissé une forte trace aux confins des communes de Vertou et Les Sorinières avec l'étang de la Maillardière créé par un barrage sur l'Ilette de façon à protéger le château-fort fondé par les Maillard, vassaux des vicomtes de Rezé. Cette forteresse perdit son importance militaire au 16^e siècle et ne la retrouva que très ponctuellement en 1793 dans un combat entre les insurgés royalistes et les soldats républicains. La base du château se voit toujours.

Au 16^e siècle ainsi qu'au début du 17^e siècle, la seigneurie de la Maillardière était détenue par la famille Gabard qui, plutôt qu'une forteresse, préférait occuper une maison de campagne. C'est elle qui fit construire la première maison noble de la Gabardière.

Cette maison tomba dans le domaine des Pérée de la Villestreux en 1768 par le mariage de Nicolas de la Villestreux avec Catherine Périssel. Les nouveaux propriétaires, négociants et armateurs des plus puissants de la place de Nantes, possédaient énormément de biens dont leur résidence principale de l'île Feydeau

à Nantes, toujours debout. Leur maison de Rezé les situait au 7^e rang des plus imposés de la paroisse à la veille de la Révolution.

Mais, pendant la guerre civile de 1793 à 1796, ce secteur de la commune allait se retrouver au centre des affrontements et la maison se retrouva en ruines comme la plupart des demeures du secteur. Par la suite, on reconstruisit une maison de campagne, celle que nous connaissons.

Vers 1970, les propriétaires, M. et M^{me} de Miolis, entreprirent de lotir une partie des terres du domaine, celles de la vallée de l'Ilette, en aval, allant jusqu'aux abords des terres du village de la Chaussée.

La petite rivière a creusé là une profonde vallée et sépare les communes de Vertou et de Rezé. Les deux rives sont escarpées avec un dénivelé avoisinant les 20 mètres. Du côté vertavien, les bois prédominent et la pente vient souvent s'achever au ruisseau. Du côté rezéen, les acheteurs ont souvent pu aménager les fonds marécageux en étroites prairies et les pentes rocheuses en jardin d'agrément. La roche est faite essentiellement de gneiss, secondairement de schistes, et il y a beaucoup d'affleurements ainsi que des traces de carrières.

L'Ilette étant sujette aux courants de marée et aux crues de la Soire, ses rives sont très fragiles et les sangliers, en les fouillant, ont fini par les faire s'écrouler, élargissant le lit de près d'un mètre par endroit, au détriment



Bloc de gneiss gravé

des riverains rezéens. Du côté vertavien, nous avons un commun relevant du village des Ajoncs. Les sangliers sont ici un véritable fléau et comme ils sont capables de retourner un terrain en une nuit, les propriétaires ont dû mettre des clôtures électriques autour de leurs terres.

Un des propriétaires, M. Le Roy, nous a contacté, mais pour une toute autre raison. Il était intrigué par une roche située au pied du coteau, laquelle avait été travaillée par l'homme, mais sans que l'on comprenne d'emblée à quelle fin. Il cherchait une réponse à son questionnement. Alors, Isidore Impinna et moi nous sommes rendus chez lui et sommes allés voir la dite roche accompagnés de M. et M^{me} Le Roy, ainsi que de leur voisin, M. Noirot, qui avait aussi quelque chose à nous montrer.

La roche est un bloc compact de gneiss, fendu de deux fissures verticales. Il est penché légèrement vers le coteau, mais la surface visible a été entièrement aplanie, probablement à la pointerolle, ce qui lui donne un aspect granuleux, anormal pour du gneiss. Puis, on a gravé des cannelures rectilignes de 3 cm de large, réparties sur toute la hauteur, mais pas vraiment horizontales. On voit aussi des cannelures dans l'autre sens, utilisant les fissures naturelles de la roche.

Comme notre hôte, nous sommes restés perplexes devant ce travail qui a demandé beaucoup de temps sans but évident pour nous.

Pour trouver une explication, je propose de remonter à l'époque romantique où l'on était friand de fausses ruines, les plus marquantes de la région se situant au Cellier, en surplomb de la Loire, les Folies-Siffait. Nous aurions un faux mur penché avec ses faux joints Ceci daterait donc de la première moitié du 19^{ème} siècle, peut-être plus tard.

Nous sommes ensuite passés dans le jardin de M. et M^{me} Noirot pour y découvrir une source assez abondante au pied du coteau laquelle alimente un lavoir qui devait être celui des gens de la Gabardière. Les dépôts de vase ne permettent pas de voir le fond, mais M. Le Roy, installé à côté depuis les années 1970, nous a dit qu'il était dallé en pierre.

La source a été autrefois surmontée d'une voûte et, à côté, dans l'herbe, se reconnaît un bassin en granit d'un seul tenant.

Les sangliers venaient naguère s'abreuver au lavoir, mais les clôtures électriques leur ont barré la route. M. Noirot nous a dit qu'il y avait d'autres animaux fouilleurs dans sa propriété, mais sur les coteaux, les blaireaux. Comme quoi, il reste encore un peu de campagne à Rezé.



Lavoir, l'eau vient de la source au pied du versant

Témoignage de Claude B.
recueilli par Alain Valignat

Premiers pas dans une cité naissante, Claire Cité

Né à Rezé en 1950, Claude B. y fait ses premiers pas l'année suivante pendant que, après sa semaine de travail, son papa Georges pose les premiers parpaings des maisons de ce qui allait devenir Claire Cité. Au lendemain de la guerre, se loger était problématique. Ses parents qui louaient un logement exigü et sans confort rue Jean-Baptiste Vigier avaient décidé de « s'en sortir » et d'adhérer aux « Castors », sans doute sous l'impulsion de Jeannette sa mère employée aux Chantiers de Bretagne où plusieurs de ses collègues, acteurs du mouvement, s'engageaient à construire collectivement un nouveau quartier par eux-mêmes.

En 1953 le petit Claude, enfant unique, a 3 ans lorsque la famille emménage dans leur pavillon à peine achevé de la rue des Primevères. S'ouvre alors un vaste terrain de jeu et d'apprentissage

L'emménagement

Trois années durant, mes parents avec leurs futurs voisins ont consacré leur énergie à bâtir le lotissement « Claire Cité ». J'étais trop jeune pour me souvenir des travaux de terrassement et d'élévation des maisons, me confie Claude. Ce dont je me souviens c'est que lorsque nous avons emménagé, la voirie n'était pas finie, les rues n'étaient que chemins boueux sans éclairage public - ce qui fournissait à mon père à la nuit tombée l'occasion de plaisanter sur l'appellation « Claire-cité ». Les murets de clôture n'existaient pas encore. Le garage de notre pavillon n'était pas achevé. Pour seul chauffage nous n'avions qu'une cuisinière à charbon dans la cuisine. Plus tard mes parents installeront un chauffage central au charbon, puis au fuel et enfin au gaz dans les années 70.



Claude 3 ans devant une maison – mars 1953



Claire Cité – vue aérienne du Sud – printemps 1954

Un lotissement au milieu des champs

Autour c'était la campagne. Nous habitions en fond de parcelle au Sud contre l'ancienne enceinte de pierre du domaine de la Balinière. Un loquet d'acier forgé pendait encore scellé contre une porte murée, vestige d'un raccourci sur les champs. De là j'aimais monter sur le mur pour voir parfois au loin dans le ciel, au-dessus du terrain d'aviation de Château-Bougon, les sauts d'entraînement des parachutistes depuis un biplan *de Havilland* type Dragon récupéré de la Royal Air Force après la guerre.

De l'autre côté du lotissement, un petit bois bordait la route de l'aérodrome qui menait à l'époque à Pornic. Nous nous y retrouvions entre copains et grimpons dans l'énorme chêne qui dominait le bosquet. Arrivés au sommet, nous pouvions apercevoir vers le Nord la ville de Nantes.

Nous n'imaginions pas qu'un jour cet itinéraire vers l'océan serait remplacé par un large boulevard sur le remblaiement des prés entre la Loire et le bourg de Rezé. Ces prés, alors

inondés en hiver, furent pris dans les glaces durant la terrible vague de froid de 1956. Sans patins nous courûmes alors vers cette patinoire de fortune où nous ne nous lassions pas de glissades, de chutes et de rires.

Terrain d'aventures

Nous étions une flopée de mômes sensiblement du même âge (nos parents étant tous d'une génération de trentenaires) et rôdions souvent en petites tribus, parcourant la cité ou le quartier en quête d'aventures.

Au pied du bosquet nous avions repéré la ruine d'une grotte artificielle creusée sous un monticule de terre dont une dépression creusée à l'avant laissait imaginer le projet inachevé d'un bassin. Dans les parages nous y chassions les hannetons que nous retenions prisonniers dans une petite boîte de métal.

Tout près, nous jouions à cache-cache dans les buses stockées le long du ruisseau de la Balinière qui attendait d'être canalisé. Celui-ci traversait la cité et coulait ses derniers jours à ciel ouvert entre des murets de pierres, longeait un moment la route de l'aérodrome

(aujourd'hui Victor Fortun), avant de la traverser par l'aqueduc souterrain pour réapparaître de l'autre côté à l'arrière des jardins puis aller se jeter dans le Seil.

Plus loin, nous étions fascinés par un vieux camion GMC de l'armée américaine qui finissait ses jours, abandonné près de quelques chênes alignés et de l'étang rectangulaire entouré de murs de pierres. Le camion, qui avait sans doute servi à l'approvisionnement des matériaux du chantier, sera enlevé et l'étang comblé au profit d'une esplanade. Seuls les chênes seront conservés.

Nos adorions traverser la route de Château-Bougon pour une escapade dans le domaine de Monti inhabité. Courir dans le bois entre le château délabré et la Croix de Rezé, pêcher les têtards de l'étang, explorer la chapelle en ruine le long de la grande allée et des deux pigeoniers dans un même état de désolation. Mais le mystérieux château ouvert à tous vents suscitait plus particulièrement notre curiosité. Nous y parcourions toutes les pièces de cave au grenier. Les combles où gisaient encore sur un vieux plancher quelques meubles déglingués et des malles ouvertes étaient notre endroit préféré. Quel plaisir de fouiller dans ces coffres ! Nous y dénichions comme trésors toutes sortes d'objets cassés ou de vieux parchemins à l'écriture élégante. Lors de l'une de nos expéditions avec un copain, nous fîmes main basse sur un de ces manuscrits. Il nous fallut cependant partager le butin. Nous l'avons soigneusement coupé en deux. Ma partie désormais incompréhensible a longtemps décoré le mur de ma chambre. S'agissait-il d'un ancien acte notarié ? Nous n'en savions rien. Reste le témoignage d'heureux souvenirs de ce patrimoine disparu à jamais.

Avec un complice, nous cherchions un moyen de nous faire un peu d'argent. Un après-midi nous avons glané sur les chemins et dans les



Claude au domaine de Monti - Avril 1959

fossés quelques maigres morceaux d'acier que nous sommes allé proposer à un ferrailleur repéré sur la route en haut du château de La Balinière. Sur son terrain, parmi un bric-à-brac de tôles cabossées, près de la maison était garée une superbe Verdine, roulotte en bois vernis et cuivres rutilants, en congé des voyages. L'homme, un Tzigane, estimant la valeur du butin, nous a bravement donné une maigre pièce de monnaie que nous avons dilapidée immédiatement dans l'achat de deux caramels mous. Notre entreprise s'arrêta là, nous n'étions pas doués pour les affaires.

La vie à Claire Cité

L'équipement les logements répondait aux nouvelles normes d'hygiène avec douche, mais le vaste évier dont s'honorait la cuisine servait également à ma mère pour me laver. Celui-ci placé sous la fenêtre sur rue, les bacs étaient

assez profonds pour que mon anatomie échappe au regard des passants, à moins que des rideaux tirés n'aient caché les ablutions.

Comme pour beaucoup de familles qui emménagèrent à partir des années 53, il n'était pas facile de boucler les fins de mois, et les travaux d'aménagement étaient loin d'être terminés. La rigueur de leur budget orienta rapidement les jeunes couples à cultiver les jardins en potagers d'y planter des arbres fruitiers et d'y élever quelques poules et lapins.

Sur notre terrain mes parents avaient planté un carré de pommes de terre, quelques fruitiers en espalier, des fraisiers et framboisiers... Mon père avait construit un clapier, mais il comptait sur le courage de sa belle-mère quand arrivait l'heure d'occire et de dépiauter la pauvre bête. La peau séchait ensuite dans le garage jusqu'à ce que deux gitanes aux longues jupes et bandana sur leurs cheveux noirs qui parcouraient les rues de maison en maison en criant « *Peau de lapin ! Peau !* » ne les achètent, négociant le prix pour quelques francs.

Veuve, ma grand-mère vivait à la maison et veillait sur moi pendant que mon père en semaine sillonnait les routes de la région et que ma mère sténo-dactylo, quittait à l'aube quotidiennement la maison en mobylette pour une journée de bureau.

Si ma grand-mère devait s'éloigner quelques jours, ma mère me confiait la veille au soir à la voisine qui prenait le relais, me tendant à bout des bras par-dessus le grillage nouvellement installé, tout en assurant une brève causerie et les recommandations relatives aux soins et à la santé du marmot. Les familles se rendaient couramment des services ou donnaient volontiers un coup de main.

Cet esprit communautaire perdurait au chantier dont mon père me faisait parfois le récit.

Il y régnait un vrai esprit de camaraderie me disait-il, même si parfois il pouvait y avoir des sujets de friction entre quelques fortes personnalités. Certains au caractère bien trempé, avaient acquis un titre de notoriété à la hauteur de leurs exploits. Ainsi « Paluchard » aux mains larges, ou « P'tit' charge » l'artificier de l'équipe qui souvent forçait un peu trop sur la quantité d'explosifs nécessaires à la destruction des souches.

Je ne me souviens pas que les bus aient desservi Claire-Cité. Les automobiles étaient rares dans le lotissement. Ma grand-mère se déplaçait sur un vélo antédiluvien avec des poignées en bois et des freins actionnés par des tringles. Mon père, représentant, fut probablement l'un des premiers résidents à disposer d'une voiture: une traction Citroën mise à disposition par la société qui l'employait, puis une 203 Peugeot.

Malgré les moyens de locomotion restreints, nous n'avions pas encore de magasin d'alimentation à proximité. Il faudra patienter encore avant que soit construite sur la plateforme de béton dans le haut de la cité, près du parc de la Balinière, une épicerie coopérative sous l'enseigne COOP, bientôt point d'animation de services et de rencontres de la cité¹.

Entre-temps, nous étions ravitaillés par des commerçants locaux comme le laitier qui faisait sa tournée en fourgonnette TUB Citroën nous livrant le produit frais tiré des pis de ses vaches qu'il élevait à quelques kilomètres de chez nous, ou le poissonnier proposant dans la caisse à l'avant de son triporteur pétaradant type Motobécane, un étal de la criée du jour aux odeurs iodées, et suivant la saison, des sardines de Saint-Gilles.

Des fêtes organisées par le comité me restent des images à l'ambiance joyeuse dont l'une près du bosquet (avant que ne soit construit

¹ Jusqu'à ce que le tout nouveau concept de libre-service détourne bientôt la clientèle vers le SUMA implanté dans le quartier du « Château ».

plus tard un petit immeuble collectif). Les habitants eux-mêmes participaient aux animations et jeux, organisant saynètes, chansons et sketches. L'un d'entre eux m'avait particulièrement frappé : deux personnages sur une scène de fortune proposaient de deviner sous forme de rébus le nom d'une star de l'époque. L'un tendait à la foule un paquet de lessive Gloria et l'autre une corde nouée en lasso de gardian. Loin de la séduisante chanteuse ibérique, dont les suaves mélodies envahissaient les ondes, cette audacieuse corrélation pointait la malice de leurs auteurs².

Autre distraction, parfois sur la placette face à la COOP, arrivait la caravane animée d'un petit cirque qui installait son chapiteau pour quelques représentations. Sur la piste de sable, artistes, acrobates et clowns émerveillaient nos yeux d'enfants. Puis la parade terminée, la troupe repartait cahin-caha sur les routes. Alors, rattrapant les rêves qu'ils emportaient avec eux, pendant plusieurs jours avec un voisin nous rassemblions nos petites voitures *Dinky-toys* converties pour l'occasion en convoi de saltimbanques parcourant des routes imaginaires.

Quitter l'enfance

Au terme de notre entretien, je demande à Claude quelle influence a pu avoir sur son éducation et son futur métier le fait d'avoir grandi au milieu de constructeurs. Car bien que retraité aujourd'hui, il a mené une carrière professionnelle de dessinateur en bâtiment pour des entrepreneurs pavillonnaires de la région nantaise. Il a évidemment réalisé les plans des deux maisons qu'il a habitées.

Je ne crois pas que cela ait été déterminant, me répond-t-il. Adolescent, je n'avais aucune idée sur mon avenir, mais j'aimais dessiner. Un collègue de ma mère dont le frère professait à l'école des Beaux-arts de Nantes, lui a conseillé de m'inscrire aux cours du soir.



Vue sur rue de la maison des parents - Septembre 1958

Ensuite j'ai passé le concours d'entrée dans la section « études bâtiment », spécialité que j'ai exercée mon diplôme en poche durant toute ma carrière.

Avant de nous quitter, Claude emprunte le crayon avec lequel je prenais des notes, puis commence à dessiner le plan de la parcelle qu'il habitait avec ses parents.

Il trace d'abord la maison avec un garage puis le second garage construit par la suite, la position de sa chambre avec la fenêtre donnant sur le jardin face aux poiriers en espalier qu'avait plantés et greffés son père, l'ancien carré de pommes de terre, la niche contre le portillon muré de l'ancienne enceinte de pierre... Puis le dessin évolue avec la disparition progressive des cultures potagères, la suppression du clapier, la transformation des plates-bandes pour évoluer sur le plan d'un jardin d'agrément que ses parents confieront *in fine* à l'expérience d'un paysagiste.

Lire :

- Livre de Charles Richard, *Un Village dans la ville*, édition Elor, 1996
- Article de Michel Kervarec, « Claire Cité », bulletin *Les Amis de Rezé* n°83

² Jean Cocteau osera cette formule acerbe en 1959 : « À Gloria Lasso. Voilà le nom qu'elle mérite car il commence par un chant de victoire et s'achève par une arme faite pour prendre de loin les hommes et les bêtes... ».

Extrait d'une saga familiale : le chocolat



Les grands parents Caillard devant leur magasin vers 1920, rue Alsace-Lorraine

1951, Rezé-Pont-Rousseau, l'hôtel de la Place 1, rue d'Alsace-Lorraine. Cette bâtisse devait être démolie, mais pour un loyer modique, elle rendait service à des gens en attente d'un logement plus décent. Cet ancien hôtel désaffecté, abritait trois ménages. Au rez-de-chaussée un grand hall, qui avait assuré la réception, l'ancien bar et de l'espace pour entreposer vélos, poussettes et divers !

Au premier étage, Paul et ses parents, dans une seule pièce, avec un tout petit cabinet de toilette. En face, sur le même palier, Sylvette et son ami Maurice. Au deuxième et dernier étage, une grande chambre où logeait un jeune couple, Elisabeth et Robert.

Paul onze ans, d'un naturel serviable et joyeux rendait service aux voisins pour les petites courses ou oublis du quotidien. Il connaissait tous les commerces de cette rue d'Alsace-Lorraine.

Ce mois de novembre 1951, un dimanche matin frisquet, Sylvette lui demanda de venir pour lui confier une commission. Paul aimait bien « *faire les courses* ». Il recevait toujours quelques pièces de monnaie pour s'offrir des caramels mous, ou un rouleau de réglisse.

Mais ce matin-là, c'était particulier. Maurice était là avec trois autres copains et plusieurs gros cartons d'emballage marqués "Chocolat Meunier". Paul connaissait Maurice, moins que Sylvette, car il était plus souvent en prison qu'à l'appartement. C'était un petit délinquant. Vols et recels, cambriolages qui ne lui profitaient guère ! Mais il persistait Maurice, et les peines s'additionnaient prolongeant les séjours en prison.

Maurice commença par offrir un morceau de chocolat à Paul. C'était pour lui une friandise que ses parents ne s'offraient jamais. Paul fut chargé de se rendre à la pâtisserie D, avec une

tablette de chocolat demander à la commerçante si elle était intéressée par le produit, à la veille des fêtes, et une offre de prix (alléchante) qu'il avait noté sur un billet.

Madame D. connaissait bien Paul et où il habitait. Souvent, le dimanche qui suivait la paye, il venait chercher un succulent Saint-Honoré aux choux glacés et à la crème chantilly.

Elle demanda maints détails à Paul qui n'était jamais avare de paroles et, après avoir consulté son pâtissier de mari, elle sembla intéressée. Elle recommanda à l'enfant de préciser aux vendeurs qu'elle les contacterait en fin de matinée.

Paul s'en revint tout heureux, et fit son rapport à Maurice qui lui remit une tablette entière de ce fameux chocolat dont la publicité s'étalait sur les murs et dans les vitrines.

À peine rentré chez lui, Paul entendit une cavalcade dans les escaliers, des éclats de voix, des ordres brefs et les pleurs de Sylvette.

L'inspecteur de police qui menait la descente vint chez les parents de Paul pendant que les policiers embarquaient tout ce beau monde dans le panier à salade ou fourgon cellulaire.

Paul raconta sans crainte, à l'inspecteur, la mésaventure. Sa maman voulut rendre la tablette de chocolat, le policier la laissa à Paul en lui expliquant ce qu'était le délit de vol, mais aussi celui de recel ! (Ils avaient dérobé ce chocolat dans un entrepôt d'alimentation voisin !)

Sacré Maurice ! bien plus tard, adulte, Paul se surprit à l'évocation de cette aventure à le comparer, lui et ses potes, aux fameux "Pieds Nickelés".

Et, pour ce Noël 1951 ils furent, une fois de plus, "chocolat" !

Orvault, le 03/11/20

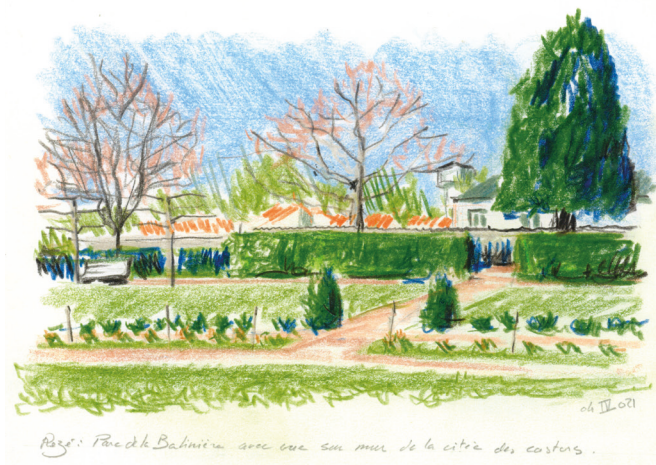


2 rue Jean Jaurès. À droite, au 1^{er} étage se trouvait l'appartement de J.C Caillard

Carnet d'un flâneur

Claire cité — Avril 2021

Des toits d'écailles rouges émergent derrière la clôture du parc aux parterres quadrillés de sages allées.



Parc: Parc de Balinière avec une rue sur mur de la citra des castors.

Parc de La Balinière

Une grille ouvre sur les rues du quartier aux noms de fleurs bocagères.

Elles se faufilent dans une cohorte d'habitations qui, rompant la discipline, s'égayé au milieu des jardins de buissons tassés, d'arbres fiers et de massifs exubérants.

J'y ai croisé, sortant de chez lui, un garçon, chapeau de castor sur la tête.



Parc: Claire-cité rue Pierre Cérésola - allée des Pivoines

Chemins de traverse — Mars 2021

Dos tourné aux rues encombrées,
les chemins de traverse tel un delta
irriguent la ville à l'écart des regards

Ils courent dans un défilé entre haies et murs
à l'arrière des potagers des courtils ou des appentis



Sortant de l'ombre, soudain une placette s'ouvre à la lumière
avant de suivre l'allée tamisée de touches de soleil.

Sentier entre Jaunais et Sèvre

Sur un passage étroit, au-dessus d'une clôture quelques branches
touffues débordent du jardin d'une maison ancienne,
d'où montent d'indiscrets bavardages d'oiseaux.

Au sol, le sillage d'une roue, le miroir d'une pluie récente,
les sceaux d'un pas lourd, laissent leurs fraîches empreintes
avant de s'évanouir comme un parfum.

Fuyant le tracés des trottoirs, fleurs légères et herbes sauvages
filent leur jeunesse le long des palissades.



Sentier entre rues C. Rivière et Naudières

Ailes brisées — Décembre 2020

Sur la colline, arasant les derniers survivants,
naguère un chevalier errant gagna la bataille.

Tête coupée et ailes brisées, un seul rescapé
depuis se cachait en secret au fond des jardins.

Mais rompant le havre qui protégeait sa retraite au fond d'une impasse,
un jour de décembre une mâchoire de fer vorace
a broyé les enclos, englouti les bâtisses, laissant le terrain ras.



Les trois-Moulins, rue Charles Rivière

Désormais offert aux regards que charrient les rues,
le moulin demeure impavide, perdu dans son silence.

Pour lui, les vents qui réjouissaient sa vie
depuis longtemps ont quitté sa mémoire,
jusqu'au goût, au seuil de sa porte close,
du moindre souffle qui fléchit l'herbacée.

Canyon et cratère — Mai 2021

Comme l'épaisse couverture ouverte sur des pages reliées nous appelle à embarquer dans la lecture d'un livre, la façade basculée de l'édifice nous invite à nous glisser entre l'aile et le corps principal du bâtiment.

Dans le défilé des ouvrages serrés nous nous fauflons entre les parois de ce canyon du savoir creusé mot après mot au fil de l'écriture.

Chaque page est une strate qui recèle aventures, réflexions, témoignages, découvertes, rêves ou poèmes



Médiathèque Diderot, place Lucien-Le Meut

À la manière dont on détache un minéral, extraire un volume révèle la richesse du texte

Alors parfois, avec l'élan des jeux aériens qui jaillissent du cratère de l'esplanade voisine, le récit enroule lignes et idées dans l'arabesque de nos émotions.



Skatepark au pied de la médiathèque

Les mardis de l'histoire

15^e saison 2020-2021

La société des Amis de Rezé, Rezé Seniors et la Résidence Saint-Paul vous proposent des conférences à la Résidence, 103 rue Jean Fraix. L'entrée est gratuite et libre.

Mardi 12 octobre 2021 / 14h30

Madame de Pomperoy - Correspondance pendant la Révolution
par Michel Kervarec

Mardi 16 novembre / 14h30

Le peintre Goya
par Gilbert Ganez-Lopez

Mardi 7 décembre / 14h30

Le mariage à travers l'Histoire
par Jérôme Wilgaux

Mardi 18 janvier 2022 / 14h30

Gilles de Retz
par Emmanuel Leduc

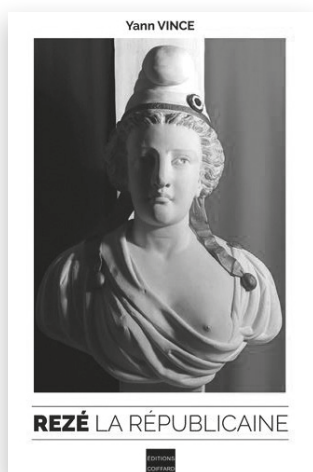
Mardi 22 février 2022 / 14h30

1532 - Le couronnement de François III, dernier duc de Bretagne
par Philippe Masson

Mardi 15 mars 2022 / 14h30

Les musulmans en Chine
par Roland Depierre

Ouvrages des Amis de Rezé

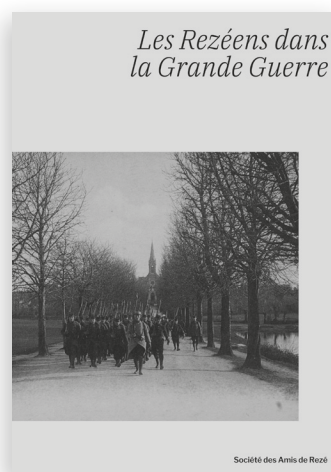


Rezé la républicaine

Un ouvrage de Yann Vince
paru aux éditions Coiffard

Rezé la républicaine présente ici deux siècles de cette histoire et de cette vie, s'attachant à préciser le contexte historique national voire local, à présenter les personnalités des maires à travers leurs biographies, à expliciter enfin les choix et décisions des différentes municipalités, depuis la tourmente de la guerre civile durant les révolutions jusqu'à la construction métropolitaine actuelle, à l'aube du 21^e siècle.

Prix public : 15,00 € au lieu de 22,00 € (pour les Rezéens)



Les Rezéens dans la Grande Guerre

Un ouvrage collectif
de la Société des Amis de Rezé

Les soldats. L'arrière. La mémoire.

« *L'histoire locale, écrite au plus près des acteurs, participe à la lecture de la complexité du monde* » (Préface de Didier Guyvarc'h)

Cet ouvrage de 189 pages, richement illustré, regroupe des articles déjà publiés dans le bulletin des Amis de Rezé, remaniés ou étoffés pour la circonstance, ainsi que d'autres, inédits.

Prix public : 15,00 € au lieu de 20,00 € (pour les Rezéens)

► **Commandes** : Chaque livre vous sera envoyé après réception d'un chèque de 15 € pour les Rezéens ou de 25 € (inclus les frais de port) pour les non-résidents. Le chèque sera établi à l'ordre des Amis de Rezé et envoyé à M.F Artaud n°5 rue de l'Ilette 44400 Rezé. Précisez votre nom, prénom et adresse lors de votre commande.

Renseignements : lesamisdereze@laposte.net

Rejoindre les Amis de Rezé

Pourquoi adhérer ?

En adhérant à l'association, vous recevrez chez vous vos bulletins gratuitement. La cotisation annuelle est fixée cette année à 15 euros pour les Rezéens et 18 euros pour les autres (participation de 6 euros pour frais d'envoi).

Vous bénéficiez ainsi d'une importante réduction sur l'ensemble des bulletins et des remises accordées par Rezé-Séniors avec votre carte des Amis de Rezé. Votre participation est indispensable pour continuer de publier des faits relatifs à notre commune car elle permet de régler les frais de mise en pages et d'imprimerie. L'association est régie par la loi de 1901 et tous ses membres sont bénévoles.

Comment adhérer ?

Vous pouvez nous contacter par :

internet : lesamisdereze@laposte.net

courrier : Société des Amis de Rezé
Yann Vince
6 impasse du Pélican
44400 Rezé

Merci d'indiquer vos nom et prénom, votre adresse, votre téléphone et votre email.
Nous vous enverrons en retour un bulletin d'adhésion.

Ce bulletin est le vôtre

Contribuez à sa rédaction, à sa diffusion et à son succès :

- Faites-nous part de vos avis, de vos suggestions ;
- Confiez-nous vos documents, photos, mémoires d'un membre de votre famille en rapport avec Rezé. Ils peuvent faire l'objet d'une diffusion et d'une sauvegarde aux archives municipales de la ville.

La rédaction des articles est ouverte à tous. Un membre de l'association peut vous y aider. Alors, à vos plumes !

colophon

Responsables de la publication

Isidore Impinna

Yann Vince

Contact

lesamisdereze@laposte.net

Reprographie

Mairie de Rezé

Conception graphique et maquette

Émilie Bouchon

Composition typographique

Breite Grotesque

Inter

Savate

Space Grotesk

Spectral

Numéro ISSN

226-4012

Les textes de ce bulletin n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs. Les articles de cette publication ne peuvent être reproduits qu'avec l'autorisation de ceux-ci. Si des illustrations apparaissent sans leurs auteurs ou leurs sources, sachez que nous nous sommes efforcés de les rechercher selon nos moyens.

SOCIETE des AMIS de REZE

BULLETIN D'ADHESION : 2021

La cotisation annuelle vous permet de recevoir gratuitement, chez vous, les bulletins (revues) des « Amis de Rezé », de recevoir des informations et invitations relatives à des conférences, à des manifestations diverses en lien avec le domaine de l'association et de participer aux activités de l'Association.

En adhérant aux « Amis de Rezé », vous bénéficiez des mêmes avantages qu'accorde Rezé-Séniors à ses membres pour ses activités.

Vos coordonnées

Nom/Prénom :

Adresse :

Adresse email :@.....

Téléphone portable :

Téléphone fixe :

La cotisation 2021 s'élève à 18 euros

Comprenant deux bulletins (gratuits), frais **de port en sus (8 euros)** si envoi postal

Cocher la case correspondante à votre situation

J'habite la commune de Rezé, ou les bulletins me sont déjà livrés à mon domicile par un membre de l'association. **Le montant à régulariser est de 18 euros.**

Je n'habite pas la commune de Rezé, les bulletins me seront envoyés par la poste, **Le montant à régulariser est de 26 euros**

Votre Signature

Fait-le.....

Règlement uniquement par chèque à l'ordre de :

Société des Amis de Rezé (C.C.P. 4323.74 F — Nantes)

Adresse postale :

Société des Amis de Rezé

Yann Vince

6 impasse du Pélican – 44400 REZE

lesamisdereze@laposte.net

